

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE** **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 FEVRIER 2025**

Le jeudi six février deux-mille-vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil municipal, convoqué le trente-et-un janvier deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Rosette GERMANO, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine ARNAUD-PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Carine PAPY, James NICOLAI, Paul BENSADOUN, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Bernard MOURET, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUMRI, Valérie BRUNELLI-GORZEGNO, Céline GUIVARCH, Dominique SCHMITT, Lionel DOLCIANI, Daniel MAGUIN, Michel LEBON.

**POUVOIRS RECUS DE** : Mesdames, Messieurs

Richard LEMAN à Romain ALLEMANT après son départ,  
Nathalie AZOULAY à François POUTARAUD,  
Sébastien SALAZAR à Alain GAGGERO,  
James NICOLAI à Louis NEGRE jusqu'à son arrivée  
Marie ROFIDAL à Jean-Marc HADDAD,  
Aurélié GUIRADO-ARNAUDO à Laurence TRASTOUR-ISNART,  
Bernard SONGY à Rosette GERMANO,  
Margaux RAVARY à Sarah LESCANE,  
Loïc TOSCANO à Yvan SKOTTUBA-STEPAN.

**ABSENT** : Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Romain ALLEMANT

**QUORUM** : 33 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

\* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 00 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Allemant, qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 12 décembre 2024, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Puis il ratifie les 50 décisions prises pendant l'intersession et la liste des marchés, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

\* \* \*

*Arrivée de Michel LEBON à 17h17*

*Arrivée d'Hassan GOUMRI à 17h40*

*Arrivée de Bernard MOURET à 17h52*

*Départs d'Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ et Karin HARTMANN à 18h01*

*Départ de Richard LEMAN à 18h27*

*Arrivée de James NICOLAI à 18h48*

**QUORUM** : 32 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

# ORDRE DU JOUR

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**M. LE MAIRE.**- *Merci de nous retrouver ici pour ce Conseil municipal. Je demande que l'on ouvre les portes pour que le public, toujours aussi nombreux, puisse entrer et venir assister à ce Conseil.*

*Nous pouvons tout de suite passer aux informations municipales.*

*Une information importante. J'ai reçu le courrier de Mme Lohann Durox qui m'annonce :*

« Monsieur le Maire,

Je vous informe par cette lettre de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseillère municipale. Par conséquent, je souhaite que cela soit effectif dès la réception de ce courrier.

Je tiens également à vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée durant cette expérience à vos côtés. Cela a été une réelle chance de pouvoir avoir ce rôle que, malheureusement, je ne peux tenir davantage. »

*J'ai donc pris ma plus belle plume et j'ai écrit, non pas à M. Pérez, qui est là depuis longtemps, il n'a pas démissionné, mais à Céline Guivarch, ici présente.*

*Vous pouvez vous lever, que l'on vous voit. C'est la petite nouvelle.*

« Chère Madame,

Suite à la démission d'un conseiller municipal de la liste Rassemblement Cagnois, en date du 21 janvier 2025, je tiens à vous informer qu'étant la suivante sur notre liste, cette démission vous confère à effet immédiat la qualité de conseillère municipale. »

*Madame Céline Guivarch, soyez donc la bienvenue au sein du Conseil municipal de Cagnes.*

[Applaudissements.]

*Je constate que même l'opposition applaudit votre arrivée, madame. Cette générosité envers la liste majoritaire est à noter.*

*Monsieur Pérez demande la parole ? Tout de suite ? Monsieur Pérez, à vous.*

**M. PEREZ.**- *Uniquement pour dire à Madame Céline Guivarch que nous l'accueillons très chaleureusement.*

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.**- *Madame Guivarch, vous connaissez Monsieur Pérez ?*

**M. CONSTANT.**- *Il s'agit avec le temps, notre ami Pérez.*

**Mme GUIVARCH.**- *Non, je ne connais pas Monsieur Pérez.*

**M. PEREZ.**-[Hors micro] *On fera connaissance.*

**L'assemblée.**- *Oh !*

**M. LE MAIRE.**- *Il devient chaleureux. Gardez tous votre calme !*

*Chers amis, nous avons un deuxième point d'information municipale.*

*Vous savez qu'un article de l'UFC Que Choisir, qui est sorti il y a quelques mois déjà, disait que sur la commune de Cagnes-sur-Mer, il y avait des fuites d'eau.*

*J'ai demandé au directeur général – si l'on peut lui demander de venir –, de la Régie Eau d'Azur, Monsieur Vincent Ponzetto, accompagné de Monsieur Olivier Maccagnan, directeur du patrimoine de la Régie, de venir nous expliquer un peu ce qui se passe.*

*Messieurs, je vous laisse commenter, vous êtes les maîtres du sujet.*

**M. PONZETTO.**- En introduction, je vais juste vous présenter Olivier Maccagnan qui va vous expliquer le fonctionnement de la Régie et toutes les actions qui ont été engagées sur la commune de Cagnes-sur-Mer depuis que la Régie est en charge de la gestion de l'eau, et dernièrement de l'assainissement. J'apporterai des compléments en fin de présentation.

**M. MACCAGNAN.**- Nous allons faire une présentation de la Régie au niveau de la Métropole, et ensuite de Cagnes-sur-Mer.

La Régie Eau d'Azur est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la Métropole pour assurer la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Elle a été créée en 2014, et est compétente sur l'ensemble du territoire en eau et en assainissement depuis 2022.

Cela signifie qu'elle a peu à peu pris la compétence sur les différentes communes au fil du temps, depuis 2014, en fonction de la fin de certains contrats ; pour l'eau potable en totalité, notamment sur la ville de Cagnes-sur-Mer depuis 2020, et pour l'assainissement depuis 2022.

Quelques chiffres : 51 communes, c'est toute la Métropole, 650 salariés. Je rappelle que c'est la régie de la Métropole, établissement totalement public, on n'a pas du tout d'actionnaire ou autre, on gère un service. On rémunère le service grâce aux recettes d'eau et d'assainissement, les factures de tout un chacun. On compte 175 000 abonnés.

Quelques chiffres : 700 réservoirs, 3 000 km de réseau d'eau potable et 1 500 km d'assainissement.

On a fait un petit focus sur Cagnes-sur-Mer, qui représente 14 500 abonnés, donc un abonné, c'est un point de livraison, une maison ou un logement avec plusieurs habitants, 205 km de canalisations d'eau potable et 121 km d'assainissement.

Vous voyez les différents secteurs : on travaille dans le Haut Pays, Vésubie, Tinée et une agence s'occupe de ce territoire ; une agence s'occupe du Moyen Pays, le canton de Levens ; une agence Rive Droite dont fait partie Cagnes-sur-Mer – ce sont des agences d'exploitation – ; Nice et les communes de l'est de Nice, c'est une autre agence.

On réalise à peu près 60 M€ par an d'investissement, 30 M€ sur l'eau potable et 30 M€ sur l'assainissement.

L'objectif est de réhabiliter les conduites, de créer des interconnexions, de créer des réservoirs, de réhabiliter les ouvrages.

En termes d'enjeux, parce que depuis la tempête Alex, depuis la sécheresse, depuis 2014 en fait, on s'est préparé à plusieurs priorités et l'on a bien fait :

- En eau potable, le premier enjeu est la sécurisation de l'alimentation parce que ce n'est pas tout de produire de l'eau, il faut aussi pouvoir la distribuer, et également, bien sûr, garantir la qualité de l'eau. Je ne sais pas si l'on peut vraiment prioriser ces objets. Donc la qualité d'eau, pour qu'elle soit bien potable ;
- Le renouvellement de l'entretien du patrimoine. On est sur un patrimoine qui a été construit au fil des années, depuis des siècles. Il faut que l'on arrive à le transmettre aux générations futures en aussi bon état qu'il l'a été jusqu'à présent ;
- Interconnexion des ressources de la plaine du Var. Je ferai juste un petit focus là-dessus ;
- Travaux de reconstruction de l'usine des Tines. C'est l'usine principale qui alimente la commune de Cagnes-sur-Mer, qui doit être reconstruite ;
- Un programme de renouvellement des réseaux et des réservoirs pour réduire les fuites et maintenir le patrimoine en très bon état.

Pour l'assainissement, c'est un peu la même chose.

- Bien sûr, le renouvellement et l'entretien du patrimoine, toujours pareil. Tout le monde, chaque propriétaire doit s'occuper de son patrimoine ;
- Et garantir la conformité des systèmes d'assainissement. On a des ouvrages et il faut qu'ils fonctionnent, il ne faut pas qu'ils polluent le milieu naturel ;
- Les travaux en conséquence sont des travaux de suppression des objets parasites. Les objets parasites, quand le réseau est vieux, ce sont les eaux de nappe, par exemple, qui rentrent dans les réseaux et diluent les eaux usées et finalement, vous devez surdimensionner les réseaux. Cela coûte beaucoup plus cher à reconstruire les réseaux. Vous devez également surdimensionner les capacités des stations de traitement, notamment à Cagnes-sur-Mer, et le coût d'exploitation est beaucoup plus élevé pour traiter finalement de l'eau de pluie, de l'eau de nappe, donc il faut supprimer ces eaux claires parasites ;
- La construction des nouvelles stations d'épuration, c'est surtout dans nos pays où très peu de stations d'épuration sont conformes. Notre programme est énorme pour remettre ça en conformité.

Rappelons que toute l'eau qui n'est pas traitée va dans les cours d'eau, et les cours d'eau vont dans la Vesubie, dans la Tinée, dans le Var, et ce sont les sources que l'on retrouve en bas. On est sur un seul bassin versant, donc il est essentiel d'avoir des ouvrages qui fonctionnent bien dans nos pays.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, depuis janvier 2020, la Régie a la compétence eau potable de Cagnes-sur-Mer.

Dès le départ, on a eu un programme d'investissement assez important avec, on le voit, entre 1,5 et 2 M€ par an de travaux. Ce sont une quinzaine de chantiers, donc au total 60 chantiers depuis 2020 pour environ 8 M€.

Cela représente le renouvellement de 11 km de réseau, soit 1,1 % par an de réseau renouvelé. C'est le double de la moyenne nationale. On se fixe en général sur 1 %.

Le niveau qu'essayent d'atteindre toutes les collectivités, c'est 1 %, mais en général, elles n'y arrivent pas forcément.

**M. LE MAIRE.**- C'est le taux qui a été fixé par les Assises de l'eau, c'est cela ?

**M. MACCAGNAN.**- Exactement.

**M. LE MAIRE.**- C'est l'objectif que recommandent ces Assises de l'eau au niveau national et à Cagnes-sur-Mer, vous arrivez à combien ?

**M. MACCAGNAN.**- On est à 1,1 %.

**M. LE MAIRE.**- Voilà, donc vous dépassez le taux optimal.

**M. MACCAGNAN.**- Les réservoirs, deuxième gros type de projet que l'on est en train de réaliser ; les trois réservoirs de Saint-Véran, Gros Buaux et Les Colettes, que l'on est en train de réhabiliter.

L'usine des Tines dont on est en train d'étudier la reconstruction, on va attaquer cette année les premiers travaux de réseau, et au fur et à mesure, on va réaliser ces travaux : on va construire un réservoir, des bâtiments, des systèmes de traitement.

Voilà, c'était pour l'eau potable.

Pour l'assainissement, le déroulé est à peu près similaire. Depuis janvier 2022, nous avons cette compétence, qui nous a été transférée par la Métropole qui jusqu'à présent a exploité, bien sûr, le réseau d'assainissement, et a notamment construit la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer.

De la même manière, depuis 2022, on a décidé un programme très important de renouvellement, très axé aussi sur les eaux claires parasites, comme je vous le disais, qui est la garantie du bon fonctionnement de notre système et de la station d'épuration.

→ Ce sont une quinzaine de chantiers, pareil, en moyenne, donc 42 chantiers sur 3 ans, pour un montant total de 6 M€, 2 M€ par an.

→ Le renouvellement de près de 6 km de réseau et là, depuis 3 ans, on est sur 1,8 % par an. Même s'il y a moins de règles, l'idée est de remplacer 1 % par an pour que le patrimoine soit renouvelé au bout de 100 ans. Là, on est à 1,8 % de renouvellement.

Je ne vais pas détailler le programme des travaux mais pour 2025, on continue sur un rythme très important parce qu'il est important d'arriver à améliorer notre patrimoine et de résoudre toutes sortes de problèmes, que ce soit en eau ou en assainissement. Dans l'ensemble, on aura 17 chantiers pour un montant de 7,8 M€ sur 2025.

Un gros démarrage, un gros investissement est prévu, dans une première phase, dans l'usine de Tines. Cette année, on a prévu à peu près 1,5 M€. On ira jusqu'à un budget d'environ 7 M€ pour reconstruire cette usine sur 4-5 ans. On est en train d'établir le planning complet.

**M. LE MAIRE.**- En bon français, la Régie Eau de la Métropole investit quasiment, vous voyez, 8 M€ uniquement en 2025. C'est très, très conséquent et, en même temps, ça fait des trous dans la chaussée et cela perturbe. Vous devez le savoir.

Je l'ai dit et répété, on ne va pas arrêter les travaux parce qu'il y a les municipales. On sait que les travaux entraînent des perturbations, entraînent une gêne.

D'ailleurs, je tiens à remercier finalement tous ceux qui habitent du côté des Tuilières ou qui empruntent Les Tuilières après une montée en puissance très forte. Les gens ont maintenant trouvé des échappatoires, on a essayé de faire une signalétique qui le leur permet. C'est un peu plus long qu'avant, mais ça roule.

Quand on fait ces travaux qui vont modifier, qui vont changer complètement un quartier ou qui vont nous permettre d'éviter des fuites d'eau, c'est une bonne chose.

Quelle que soit la température extérieure, le rôle d'un Conseil municipal, d'une municipalité, d'un exécutif, c'est de faire l'effort. Merci pour cet engagement lourd.

**M. MACCAGNAN.**- J'ai fait un point, cela va être rapide, je pense qu'il est intéressant, en tant que commune de la Métropole, de savoir comment est alimenté l'ensemble du périmètre. C'est un diaporama animé, vous pouvez y aller point par point.

Voici la métropole, vous avez le Var au milieu. La rive gauche du Var est à droite, c'est dans le sens de l'écoulement.

À droite, côté Nice, on est alimenté à partir du canal de la Vésubie, qui circule à partir de la Vésubie jusqu'à Rimiez et qui va même sur le col de Villefranche. C'est une alimentation principale et historique.

En parallèle, on a des alimentations, que l'on a construites depuis 2014, à partir de champs captants dans la plaine du Var, dans la nappe du Var. Il y a des champs captants en bas au niveau de l'aéroport, Le Roguez à Castagniers, ensuite Joseph Raybaud à Castagniers également, et au-dessus à Plan-du-Var.

L'alimentation se fait de manière complètement sécurisée, c'est-à-dire que soit on peut alimenter par le canal, soit on peut alimenter par la plaine du Var.

Cela a permis de passer la sécheresse, de passer la tempête Alex, sans que personne sur le littoral et le Moyen Pays n'ait eu de manque d'eau.

En rive droite, on est à peu près sur le même fonctionnement : le canal de la Gravière et le Var. Le canal de la Gravière prend l'eau en haut à Bouyon, et renvoie de l'eau à la CASA, c'est un transfert. Quand on récupère de l'eau à cet endroit-là, c'est nous qui exploitons ce réseau.

*On alimente par le haut et, de la même manière, on a une alimentation par le bas, par le Var, donc à Carros et à Saint-Laurent-du-Var par Les Pugets, donc Carros, La Manda et Saint-Laurent-du-Var.*

*Cagnes-sur-Mer est alimentée principalement par la nappe du Loup, par l'usine des Tines. On voit l'importance de cette usine qui doit absolument être toujours en état de marche. Vous voyez qu'aujourd'hui, toutes les communes ont une double alimentation et il est important pour nous de la sécuriser.*

*Je ferai juste un petit focus juste derrière, parce qu'aujourd'hui, on est en train de finaliser le projet d'apporter une double alimentation à Cagnes.*

*Comme je vous l'expliquais finalement, le Moyen Pays, à droite, qui est finalement le canton de Levens, est alimenté par le bas ou par le haut. Le secteur de Nice, jusqu'à Monaco, est alimenté aussi par le bas et par le haut. En rive droite, à gauche du Var, on est également sur une zone complètement interconnectée.*

*L'idée aujourd'hui, c'est d'interconnecter tous ces champs captants qui sont dans la nature, et cette interconnexion va permettre de pouvoir utiliser n'importe quel champ captant, avec d'ailleurs de nouveaux champs captants que l'on va créer à Cagnes-sur-Mer et au Bec de l'Esteron. Cela va nous permettre de ne plus être liés à un niveau d'eau dans le Var, en haut par exemple, quand on a de l'eau en bas ; n'importe quelle ressource, n'importe quel champ captant pourra alimenter n'importe quel autre secteur grâce à cette interconnexion.*

*On voit que d'ici, on va construire une liaison, et il y a un étage juste derrière, cette liaison en pointillé en bas, qui part de ce périphérique d'eau et va venir sécuriser Cagnes-sur-Mer.*

*Cagnes-sur-Mer sera donc à la fois alimentée par la nappe du Loup, comme aujourd'hui, et pourra être alimentée par la nappe du Var.*

*En bleu, vous avez l'alimentation, aujourd'hui, des Tines qui remonte vers les trois réservoirs, des interconnexions autant que possible avec les communes sur le côté, mais pas totales. Cette interconnexion qui viendra de la plaine du Var – ce n'est pas de Saint-Laurent, c'est finalement de l'ensemble de ce secteur que l'on aura créé de part et d'autre de la plaine du Var –, qui viendra alimenter le réservoir des Gros Buaux pour venir finalement réalimenter en sens inverse Cagnes-sur-Mer.*

**M. LE MAIRE.** - *Merci beaucoup pour cette explication de texte.*

*La première est que, grâce à cela, on peut lutter, j'ai bien entendu contre les canicules mais cela conduit à deux réflexions de ma part, c'est la fragilité du système actuel de Cagnes. Nous ne sommes alimentés que par les Tines, donc si l'on a le moindre problème sur les Tines, tout le monde sera à la bouteille d'eau.*

*C'est ici que l'on va remercier la Métropole, le 7ème de cavalerie est là, il est dans les 8 M€ que l'on va mettre en 2025, que l'on a déjà mis en 2024, en 2023, en 2022. C'est ainsi que l'on va protéger les Cagnois de manière concrète, non pas dans les discours idéologiques, mais par de vrais euros que l'on va mettre sur le terrain pour faire en sorte que, si demain on avait un problème, ce problème pourrait être résolu par l'intermédiaire de cette connexion que l'on est en train de prévoir et d'imaginer.*

*La fragilité du secteur des Ferrayonnes et des Tines est bien connue, j'attire l'attention de la Régie sur la nécessité de veiller expressément sur la qualité de l'eau que l'on prélève actuellement, parce que c'est cette eau-là que nous buvons. Nous savons tous que s'il y a une inondation, s'il y a une crue majeure, on se retrouve quelquefois, dans les crues, avec des produits qui ne sont pas conformes à la législation, je vais dire. Merci de veiller à une alimentation sécurisée.*

*Merci de venir au secours de la Ville de Cagnes-sur-Mer à travers ce principe d'interconnexion qui vous permet d'assurer.*

*Je ferai une petite remarque. Ceux qui font des remarques ont raison, mais ils ont oublié que nous avons, nous, ici, sur la Côte d'Azur et dans notre secteur, un réseau qui était un réseau de l'État.*

*Vous pouvez m'en dire un mot, parce que ça, tout le monde le passe au silence, ce réseau de la rive droite du Var, il avait quel taux de perte ?*

**M. MACCAGNAN.**- *Ce réseau, qui fait une quinzaine de kilomètres, a été construit en 1904. Il alimente une partie de la population de Cagnes, une partie de la population de Saint-Laurent-du-Var, sur le tracé, c'est un réseau qui perd 80 % de l'eau qu'il prélève.*

**M. LE MAIRE.**- *80 % de l'eau étaient perdus. Il n'y avait que 20 % qui arrivaient à la ville.*

**M. MACCAGNAN.**- *C'est un réseau qui nous a été transféré en 2022. L'État concédant à une société dont le contrat était terminé, il nous a été transféré.*

*Aujourd'hui, finalement, c'est une partie de notre projet. Vous voyez les grosses conduites que l'on va poser tout le long de la plaine du Var, à droite et à gauche, enfin en rive droite et en rive gauche, côté Saint-Laurent-du-Var jusqu'à Carros, pour pouvoir venir jusqu'à Cagnes, c'est à peu près le tracé que représente aujourd'hui cette conduite.*

*C'est finalement le renouvellement de cette conduite-là qui nous permet de faire cette artère, qui va représenter une somme, que l'on est en train de chiffrer, mais très, très importante, puisqu'il y a à peu près une quarantaine de kilomètres au total entre la rive droite et la rive gauche. On va être aux alentours d'une cinquantaine de millions d'euros.*

*Ce sont vraiment des travaux très importants, mais essentiels, vu les enjeux aujourd'hui que subit, que l'on subit tous, le monde entier en fait, on le voit bien aujourd'hui, mais particulièrement au niveau local.*

**M. LE MAIRE.**- *Je peux faire un parallèle quant à moi en tant que maire, en tant qu'élu local, on récupère donc un réseau, qui est percé au maximum, cela va nous coûter 50 millions. C'est un transfert de charges de l'État, selon moi, sur les collectivités locales.*

*L'État fait des remarques aux collectivités locales. Vous avez vu, peut-être qu'on l'abordera tout à l'heure, sur le budget de l'État, l'État nous a dit, sous Barnier, que nous sommes effectivement des gens qui gérons mal. Michel Barnier avait prévu de prélever 100 milliards sur les collectivités locales.*

*Mais quand je regarde l'État au niveau de son budget, c'est catastrophique. Là, vous avez un exemple concret où vous avez un tuyau, qui appartient à l'État, et qui n'a que 20 % de rentabilité, de productivité. C'est une catastrophe absolue.*

*Voilà pourquoi les collectivités locales qui sont plus proches des personnes sur le terrain, sont en général plus efficaces. Non pas pour faire de la diplomatie française ou, j'allais dire, l'armée française, mais où tous les problèmes peuvent être traités en général, par ce principe de subsidiarité, de manière plus efficace, on en a là un très bel exemple.*

**M. PONZETTO.**- *Je reprends pour faire deux focus particuliers, un qui concerne les rendements de réseau et un deuxième qui concernera la qualité de l'eau, avec un focus sur Cagnes-sur-Mer, et un focus sur la qualité, on va dire, plus globale.*

*Au niveau des rendements de réseau, on mesure la part de fuites. Quand on parle d'un rendement de réseau de 80 %, on mesure globalement qu'entre l'eau que l'on produit et l'eau que l'on consomme, 20 % n'arrivent pas au consommateur, ce qui n'est pas mesuré par le consommateur.*

*Il y a trois moyens d'améliorer ces rendements et de réduire les fuites.*

❶ *On vous l'a expliqué, il faut renouveler les réseaux les plus anciens. La moyenne nationale est à peu près autour de 0,6 % de linéaire par an. À Cagnes-sur-Mer, on fait à peu près le double pour justement réduire ces fuites sur les réseaux les plus anciens.*

La deuxième manière, c'est évidemment de réparer les fuites. Même sur un réseau qui ne nécessite pas le renouvellement, les équipements vieillissent, bougent. On est dans une zone sismique, avec des pressions, et donc il faut réparer les fuites. Pour les réparer, il faut un, les chercher, deux, les trouver, et trois, les réparer. Il faut savoir qu'entre 2020 et aujourd'hui, on est passé d'une moyenne de 100 fuites réparées par an, à plus de 200 fuites réparées par an, et ces fuites que l'on répare, c'est de l'eau qu'on ne perd plus.

Le troisième moyen pour améliorer le rendement, c'est aussi de bien compter l'eau qui est facturée, donc on doit renouveler les compteurs. Plus les compteurs vieillissent, moins ils comptent bien l'eau. Depuis l'arrivée de la Régie, on a renouvelé environ 40 % des compteurs pour aussi avoir des compteurs plus récents qui permettent de bien consommer.

Le résultat de ces trois actions, c'est la réduction des fuites. Sur Cagnes-sur-Mer, depuis notre arrivée en 2020, on a réduit les fuites de plus de 800 000 m<sup>3</sup>. C'est-à-dire que 800 000 m<sup>3</sup> perdus, ne le sont plus aujourd'hui par ces actions-là. C'est une amélioration de 44 % des fuites.

Évidemment, il faut encore continuer, parce que tout ne se fait pas d'un coup. On a amélioré les rendements de plus de 13 %, ce qui fait une moyenne de 3 % par an. Cela ne se fait pas du jour au lendemain, il faut donc continuer pour atteindre un objectif de rendement qui atteigne les 90 à 95 % par ces trois actions, je le répète : renouveler les réseaux, réparer les fuites, renouveler les compteurs.

Voilà ce que je voulais dire au niveau des actions sur la réduction des fuites et les rendements des réseaux.

❷ C'est sur la qualité de l'eau : en ce moment, tout le monde parle de la qualité des eaux. Nous avons une chance extraordinaire sur notre territoire, c'est que nous avons une eau, naturellement, de très, très bonne qualité.

Vous entendez des mots barbares, les PFAS, les pesticides, les micro-polluants, les micro-plastiques, et maintenant, un sujet qui revient, qui est vieux de plus de 10 ans, les fameux monochlorures de vinyle, les CVM. Nous avons une chance extraordinaire : nous n'avons pas tous ces éléments-là.

On n'a pas cette problématique d'eau non conforme, puisque l'on n'a pas de PFAS, ou à l'état de trace si faible que l'on est à la limite de la détection, on n'a pas de pesticides. Concernant les CVM, on n'a pas de CVM.

D'où vient le CVM ? En fait, dans les vieux tuyaux de PVC qui étaient posés avant 1980, il y a un composé qui peut diffuser dans l'eau, qui produit ce fameux monochlorure de vinyle. La seule action quand il y en a, c'est de remplacer les réseaux et sur le court terme de faire des purges pour éviter que l'eau ne stagne trop dans les réseaux avec ce transfert de CVM.

Je ne sais pas si vous avez vu dans la presse, en 2014, l'ARS a fait des analyses. Il y avait trois communes sur la Métropole sur lesquelles ils auraient détecté des monochlorures de vinyle, et notamment sur Cagnes-sur-Mer.

En fait, à Cagnes-sur-Mer, il n'y avait pas de CVM. Ils ont fait un prélèvement dans un magasin, en bout de magasin, et ils ont trouvé du monochlorure de vinyle, mais sur la canalisation privée. Ils ont refait un prélèvement et il n'y avait plus de monochlorure de vinyle.

La question de ce monochlorure de vinyle à Cagnes-sur-Mer n'est donc pas un sujet, puisque le seul point, qui avait été détecté, était dans ce magasin en 2014.

Dans la foulée, je pense que le particulier ou le responsable du magasin a dû changer le petit tuyau qui était concerné. Depuis, plus aucun taux de monochlorure de vinyle n'a été détecté dans la commune de Cagnes-sur-Mer, ni dans aucune des communes de la Métropole. Les deux autres communes sur lesquelles avait été identifiée cette problématique, à l'époque, à la création de la régie, on a remplacé les tuyaux dans la foulée. Ces vieux tuyaux qui pouvaient amener ce composé ont été remplacés, donc on a plus cette problématique.

Bien évidemment, on continue à suivre tous ces paramètres pour bien vérifier que l'on reste conforme à la réglementation.

Voilà ce que je voulais dire sur ces deux points qui sont d'actualité en ce moment.

**M. LE MAIRE.**- Oui. Ce sont des questions que les Cagnois se posent, il est bon que l'on puisse y répondre.

Sur le deuxième point, il n'y a donc pas de pollution dans notre réseau ; à la suite de ce que vous venez de dire, c'est un faux problème.

**M. PONZETTO.**- Il n'y en avait pas et il n'y en a toujours pas.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Parfait.

Alors, s'il y a une question... Oui, Madame Piret.

**Mme PIRET.**- Juste une question. J'ai vu la liste de vos travaux, vous n'avez pas prévu l'avenue des Oliviers parce que tous les réseaux claquent partout.

Je suis allée voir la liste, et l'avenue des Oliviers n'est pas marquée.

**M. MACCAGNAN.**- Ce n'est pas marqué ici parce qu'il y avait déjà beaucoup de choses.

On prévoit les travaux sur des périodes, on a des programmes de 5 ans. Le programme est glissant, on travaille sur 5 ans. C'est-à-dire que ce que l'on ne prévoit pas là, est prévu l'année d'après. Je ne sais pas quand est prévue cette avenue des Oliviers.

Là, ce sont les réseaux, les chantiers qui nous paraissent les plus prioritaires et que l'on a la possibilité de réaliser, c'est-à-dire au niveau technique ou autre. On fait des priorisations.

Ensuite, c'est un programme qui est glissant. C'est-à-dire que je vais, en rentrant, regarder l'avenue des Oliviers, si elle n'est pas faite cette année, s'il y a besoin de la faire et si elle est bien identifiée – et elle est identifiée depuis que vous me l'avez dit –, mais ce sera peut-être l'an prochain. Elle est peut-être déjà programmée l'an prochain.

**Mme PIRET.**- Je l'espère. Franchement, c'est assez urgent parce que cela claque de tous les côtés. J'ai eu l'occasion de voir le trou avec les tuyaux, c'est plutôt urgent de le faire.

**M. MACCAGNAN.**- Je vais regarder ça.

**Mme PIRET.**- Merci.

**M. LE MAIRE.**- Le Conseil municipal permet un échange en direct. Merci, Madame Piret, d'être intervenue pour signaler éventuellement que dans l'avenue des Oliviers, il va falloir vérifier.

D'autres questions ? Oui, madame Trastour.

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Merci Monsieur le Maire. C'était pour vous faire une remarque positive.

Hier soir, vers 19 heures, j'ai été alertée par des administrés qu'il y avait une coupure d'eau. J'ai appelé votre numéro d'urgence. J'ai eu une personne au téléphone, une dame, très à l'écoute, très agréable.

Lorsqu'on téléphone ainsi pour des urgences, ce n'est pas toujours le cas, donc je voudrais d'abord remercier cette dame, par votre biais, et dire que le service d'urgence est un service de qualité. Je profite du Conseil municipal pour cela.

Tous mes collègues peuvent le noter, je vais donner le numéro d'urgence : 04 93 96 10 82. J'ai eu un petit peu d'attente, mais c'est normal parce que je pense que je n'étais pas la seule à appeler. Je lui ai expliqué dans quel quartier et j'ai eu vraiment un retour très positif donc, je voulais vous le dire et vous remercier.

**M. MACCAGNAN.**- Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup, Madame Trastour.

**Mme GUIDON.**- Je voulais juste remercier aussi la Métropole parce que là, on a vu un programme 2024- 2025 et l'on sait qu'il y en aura encore énormément après puisque l'on en a déjà prévu.

Mais il ne faut pas oublier tous les travaux pharaoniques qui ont été faits pour la même cause, déjà, ce n'est pas que cette année, mais cela avait été anticipé depuis des années et l'on a fait notamment la Bourgade qui était quelque chose d'assez compliqué, complexe, et qui s'est très bien déroulé.

Alors je n'en cite que deux, je vais citer la Bourgade et l'avenue de Grasse, parce que cela a aussi été des travaux énormes. Je pourrais en citer d'autres, mais je vais m'arrêter là. Donc merci aussi pour tous ces travaux, toute cette anticipation pour des eaux qui partaient dans la nature.

C'est très bien pour les riverains, parce qu'ils n'ont pu que se satisfaire de ces travaux, et aussi de l'augmentation de la circonférence des tuyaux, parce que ça, il faut aussi en parler : à chaque fois, vous en profitez pour augmenter le diamètre des tuyaux.

**M. MACCAGNAN.**- Merci.

**M. LE MAIRE.**- Quand on parle de diamètre de tuyaux, on aurait pu parler des Tuilières. Actuellement, le tuyau a quel diamètre ? Monsieur Delwich.

**M. DELWICH.**- Oui, bonsoir.

Concernant les Tuilières, ce sera d'ailleurs l'occasion de légitimer le sens unique qui a été mis en place. Aujourd'hui, les travaux, entre autres de réseau humide, prévoient la pose d'une canalisation qui va faire un 1,20 m pour l'assainissement. Elle fait aujourd'hui 30 cm, elle fera 1,20 m de diamètre.

**M. LE MAIRE.**- Vous entendez, on passe sur les Tuilières de 30 à 120 cm.

**M. DELWICH.**- Ce qu'il faut comprendre pour les ingénieurs en chef, notamment dans l'opposition de ce que j'ai pu lire dans les réseaux sociaux, c'est que quand on pose une canalisation d'un 1,20 m, cela veut dire que c'est une tranchée qui va faire 3 m de large sur 3 m de profondeur. À côté, il faut les engins, le personnel, il faut sécuriser les piétons qui vont passer, garder un axe de circulation et laisser libre les accès carrossables pour les immeubles et les riverains.

Donc pour tous ceux qui sont spécialistes en la matière, je veux juste simplement faire un point sur le fait qu'on n'a pas eu le choix que de mettre en sens unique, ce qui permet aujourd'hui de minimiser l'impact de circulation.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Monsieur Ponzetto, Monsieur Maccagnan, merci.

**M. MACCAGNAN.**- Merci à vous.

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.**- On passe à un nouveau sujet avec un résultat plutôt sympathique. Monsieur Richard Leman, je vais vous donner la parole pour nous donner le résultat du Téléthon.

Vous savez qu'à Cagnes, on s'efforce d'avoir cette manifestation de solidarité qu'est le Téléthon. Téléthon auquel nous sommes tous attachés et qui confirme que Cagnes est une ville généreuse, c'est une ville solidaire, c'est une ville qui a des valeurs humaines. Cela nous change un peu du spectacle des réseaux sociaux.

Finalement, là, vous avez la concrétisation de ce que pensent les gens. D'un côté, vous avez un tir à feu nourri sur tout ce qui bouge. Et puis, de l'autre côté, vous avez les braves gens, que j'appellerai les braves gens, qui vont essayer d'aider leurs prochains qui ont des difficultés, notamment les enfants.

Chaque année, c'est une mobilisation générale sur le territoire de la commune. Nous en sommes très fiers et je tiens à remercier, bien sûr, Richard et son équipe, mais également tous les Cagnois qui nous permettent là aussi d'être dans une des villes les plus remarquables au niveau de la solidarité. Richard ?

**M. LEMAN.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames, messieurs, bonsoir.

Effectivement, pour le Téléthon 2024, sur 15 000 contrats en France signés par l'AFM, la ville de Cagnes-sur-Mer se positionne encore parmi les premières au niveau national sur les villes de même strate.

Nous avons remis cet après-midi même, en début d'après-midi, le dernier chèque à l'AFM. En somme collectée, reversée à l'AFM, nous avons reversé exactement la somme de 84 391 €.

C'est énorme parce que ce sont environ 60 animations. La première animation, c'était le vide-greniers le 29 septembre, on commence tôt et l'on finit tard Cagnes-sur-Mer.

Je vais faire juste un petit récapitulatif.

- Le vide-greniers, le 29 septembre, c'est 8 300 € sur une journée de recettes. C'est beaucoup de travail.
- L'ensemble des spectacles, que ce soit au Casino Terrazur ou à l'Espace Centre ou dans d'autres salles, ce sont 22 140 € de recettes.
- L'ensemble des repas (on mange beaucoup au Téléthon) : 19 900 € de recettes.
- L'ensemble des clubs sportifs, les animations, les courses, les matchs, de la natation, du volet, j'en passe, ce sont 14 380 € de recettes.
- Le Village Téléthon, qui a eu lieu cette année le 30 novembre, alors que chaque année, c'est début décembre. Comme il y avait l'inauguration de Notre-Dame-de-Paris, cela a été fait le 30 novembre. C'est beaucoup de travail avec beaucoup d'associations, « mais » ce sont 6 565 € de recettes. Ce n'est pas rien, mais je veux dire toutefois que les associations sont là toute la journée.
- Les Courses du muscle dans les écoles. À mon grand regret, cette année, il y a eu 6 écoles primaires. Il n'y a pas un seul lycée sur les deux et il n'y a pas un collège. C'est dommage. On va travailler pour qu'en 2025, cette année, on ait plus d'écoles. Mais ce sont 4 680 € de recettes avec les petits bambins, les maternelles et les écoles primaires.
- La collecte des tirelires, que ce soit chez les commerçants ou avec mes collègues, on a fait des collectes en ville à Polygone Riviera avec des tirelires, « À votre bon cœur, messieurs dames », 2 867 €.
- Et puis les généreux donateurs, c'est-à-dire les gens qui font un chèque directement à AFM, on est à 6 200 €. Mon seul regret, c'est que depuis que je suis sur le Téléthon, il y a 11 ans, on était à 30 000 € à peu près chez les généreux donateurs, les grosses sociétés et les entreprises. Cette année, par exemple, j'ai une entreprise qui a donné un gros chèque. Après, ce sont de petits chèques mais, ce n'est pas grave, ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

Et puis, Cagnes Téléthon, c'est l'association qui gère le Téléthon, a fait un chèque de 600 € à la paroisse Saint-Matthieu, Sainte-Famille Saint-Matthieu. Pourquoi ? Parce que l'on fait des concerts dans cette église, entre autres pour le Téléthon – François Poutareau, que je remercie, qui fait énormément d'animations pour le Téléthon–, donc on a fait un chèque de 600 € pour la paroisse.

Et puis, il y aura le 3637 et les versements par Internet mais on ne le saura qu'au mois d'avril. Mais dans tous les cas, honnêtement, avec tout ce que l'on fait, plus de 60 animations, c'est pour cela qu'on a une si belle recette. Et merci à tous pour votre implication.

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.**- Merci Richard, encore une fois, pour cet engagement de toi, de ton équipe et des Cagnois.

*Je suis tenu de vous faire une information juridique sur les réseaux sociaux, l'utilisation des réseaux sociaux, parce que certains les utilisent un peu à tort et à travers. C'est donc un rappel : la publication de « toute allégation, imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne, est susceptible d'être qualifiée de diffamation » au sens de l'article de la loi du 29 juillet 1981 sur la liberté de la presse.*

*L'auteur d'un compte Facebook, étant reconnu par la jurisprudence comme directeur de publication au sens de cette même loi, est également réprimé par l'article 226-10 du Code pénal de toute dénonciation contre une personne déterminée auprès d'une autorité ou notamment d'un employeur de faits que l'on sait totalement ou partiellement inexacts et pouvant entraîner une sanction contre cette personne.*

*Je suis obligé de vous rappeler le cadre légal parce qu'il y a un employé de la commune de Cagnes-sur-Mer qui a fait un dépôt de plainte sur... Bon, je ne l'ai pas lu, mais cette personne estime qu'elle a été citée de manière désagréable et cela a entraîné ensuite des commentaires désobligeants à son égard.*

*Quand vous ouvrez la vanne, faites gaffe, parce que derrière, vous pouvez avoir tout et n'importe quoi.*

*Il y a un dépôt de plainte au pénal, tout de même. Un dépôt de plainte au pénal, et c'est vrai que la commune de Cagnes-sur-Mer s'honore d'être une commune dans laquelle on respecte. On peut ne pas être d'accord, c'est ça la démocratie.*

*Je ne suis pas souvent d'accord avec M. Lebon ou avec M. Pérez mais je respecte ces personnes. Tant que je serai maire, on respectera les personnes à Cagnes-sur-Mer et ceux qui sortent de ce cadre-là, la justice pénale est là pour ça. Je rappelle qu'à Cagnes, vous pensez ce que vous voulez, mais vous le dites proprement. C'est tout.*

*Ensuite, on a un petit problème.*

*Petit, petit... La mosquée ! La mosquée ! La mosquée !*

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Salle de prière.

**M. LE MAIRE.**- Mais non, j'ai vu ! « Halte à la mosquée, monsieur ! »

*Halte à la mosquée !*

*Cela a enflammé, les uns et les autres, donc je vais vous en parler.*

*La commune de Cagnes-sur-Mer s'honore, non seulement de respecter les autres, mais en plus d'avoir un pilote et une équipe dans l'avion. Comme toutes les communes, lorsqu'il y a un problème, et effectivement, on est venu, même en Conseil municipal, nous informer avec le commissaire de police en personne, nous dire qu'il y avait un trouble à l'ordre public à Cagnes-sur-Mer, parce qu'il y avait des prières de rue, jusqu'à 70 fidèles avec leur tapis dans la rue.*

*Eh bien, c'est illégal ! Cela s'appelle un trouble à l'ordre public. Comme tout maire normalement constitué, quand vous avez un trouble à l'ordre public, vous veillez à ce que les gens rentrent dans les clous.*

*On a eu cette situation et le commissaire, d'ailleurs, avait terminé son intervention en disant qu'il fallait que l'on s'en occupe. Bien, on s'en est occupé.*

*La communauté musulmane le savait. Elle savait que cela posait problème mais jusque-là, elle n'avait pas trouvé de solution. Une première solution nous avait été proposée, mais cela ne correspondait pas au PLUm, donc dans ces conditions, ce n'est même pas la peine d'essayer.*

Une deuxième solution est proposée sur un terrain à l'avenue de la Gaude. L'association des musulmans de Cagnes, en tant qu'association, trouve ce terrain à la vente et passe un compromis.

Même Mme Hartman, si elle n'aime pas, ne peut pas s'y opposer. Elle ne peut pas, même elle, c'est dire ! Elle ne peut pas s'y opposer parce que c'est du privé pur. C'est une association loi 1901 qui achète un terrain mis à la vente. Sur ce terrain, qui est mis à la vente, si vous n'avez pas de bonnes raisons pour intervenir, vous aurez des problèmes avec la justice.

J'ai vu que le député de la circonscription... Je pense que c'est parce qu'il est jeune, on pardonne un peu de temps en temps aux jeunes de ne pas tout savoir. Et il vaut mieux quand on voit la façon dont à la fois ils réagissent...

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] Place aux jeunes.

**M. LE MAIRE.**- C'est le député de la circonscription. Ça doit être le seul, à ma connaissance, le seul député RN de France qui ne réagit pas lorsque, dans sa circonscription, il y a des prières de rue.

C'est le maire qui réagit ici. C'est l'équipe municipale qui réagit ici et qui dit que cela ne peut pas continuer parce que c'est contraire à la loi. Tout simplement.

Nous avons donc fortement incité, et nous-mêmes, nous avons été saisis d'ailleurs par la police nationale, pour qu'il se passe quelque chose, et non pas le silence, l'immobilisme.

Cela confirme la méconnaissance totale des problèmes de la cité parce que si l'on avait une connaissance de la cité, si l'on s'intéressait à la cité, je pense que l'on aurait bougé. Non, c'est nous qui bougeons, nous en sommes fiers. C'est notre rôle à nous et nous l'assumons totalement.

On a aujourd'hui, en plein centre-ville, encore une fois, des prières de rue.

La rue Modigliani, vous la connaissez tous. Il y a du R+6 autour, il y a 188 logements HLM à côté. Il y a une école primaire, une crèche.

Tous les enfants, tous les lycéens, qui vont à l'école, passent devant, à 20 m près.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Vous attendez 30 ans pour agir ?

**M. LE MAIRE.**- Tous, ils passent là, ils passent là. Vous aurez la parole, Monsieur Pérez, ne vous inquiétez pas, ne perdez pas votre sang-froid, ne perdez pas votre sang-froid.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Cela fait 30 ans que cela existe.

**M. LE MAIRE.**- Ne perdez pas votre sang-froid, vous n'avez pas la parole, vous l'aurez tout à l'heure, et vous direz ce que vous voulez.

Moi, je constate que ni le député, ni M. Pérez d'ailleurs, ne sont intervenus. Dans ces conditions, on devrait la prendre un peu plus bas, si j'étais vous.

Nous, nous intervenons. Nous, nous faisons en sorte qu'il y ait une salle de prière appropriée, parce que, bien entendu, il n'y a pas de raison, vous le dites vous-mêmes, les uns et les autres, il n'y a pas de raison que les musulmans n'aient pas leur salle de prière.

On est d'accord. Il est normal que les musulmans aient leur salle de prière comme les juifs, comme les orthodoxes, comme qui vous voulez. Il n'y a pas de problème.

À partir de là, s'ils passent un accord privé sur un terrain privé pour avoir justement la possibilité de s'installer, cette fois-ci, sans perturber, sans trouble à l'ordre public...

Eh bien, il n'y a pas beaucoup de possibilités, de toute manière, je vous le dis, parce que, là encore, le député est très jeune, il ne connaît pas le droit français, donc...

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] Voyons, c'est n'importe quoi !

[Protestations de Mmes Hartmann, Piret, Utrago et de MM. Lebon et Pérez]

**M. LE MAIRE.**- *Quand je touche, ça vous fait réagir, donc je sais que j'ai bien touché.*

*Je rappelle, tout simplement, que le droit de préemption que l'on m'a sorti en long, en large et en travers, en disant : « Monsieur le Maire, pourquoi vous ne préemptez pas ? ». Parce que je n'ai pas le droit. C'est ballot comme tout.*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *Le maire de Grasse l'a fait, c'est n'importe quoi.*

**M. LE MAIRE.**- *C'est ballot comme tout.*

*Vous ne préemptez pas, il y a la jurisprudence du Conseil d'État. Vous êtes en France dans un État de droit. On peut ne pas aimer les États de droit, mais c'est ainsi.*

*La juridiction du Conseil d'État est simple, elle dit que vous pouvez préempter si – le si n'est pas négligeable –, la puissance publique a eu un projet avant. Si vous avez un projet d'intérêt général, et que, derrière, arrive l'association des musulmans sur le même terrain, là, vous pouvez.*

*Ni M. Pérez, ni Mme Utrago, ni le député de la circonscription, qui est pourtant conseiller régional donc en charge des lycéens... S'il avait eu l'idée fameuse qu'il a maintenant, mais après-guerre, s'il avait eu cette idée extraordinaire de développer le lycée, de faire une salle de lycée, il aurait pu. Il aurait pu !*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Ce n'est pas beau de parler des absents.*

**M. LE MAIRE.**- *Il aurait pu, il ne l'a pas fait.*

*Maintenant, il y a des gens qui viennent donner des leçons alors qu'ils ne connaissent même pas la ville, ils ne connaissent pas les problèmes de la ville, et ils connaissent encore moins le droit administratif.*

*À partir de là, vous pouvez faire le bœuf comme vous voulez...*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *N'importe quoi. Il faudra le dire quand il sera là.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous n'avez pas la parole, vous l'aurez. Ne vous inquiétez pas, gardez votre sang-froid.*

**Mme UTRAGO.**- *C'est dur.*

**M. LEBON.**- [Inaudible.]

**M. LE MAIRE.**- *À partir de là, la municipalité, que je préside, s'honore d'être une municipalité légaliste. Les musulmans feront ce que le droit français les y autorise, pas plus, pas moins.*

*Je ne veux pas que les donneurs de leçons qui ne sont pas les payeurs, je vais aller jusqu'au bout... Parce que non seulement, il y a une jurisprudence du Conseil d'État, mais en plus, il y a des RN, des maires RN, des collègues à moi mais RN, qui ont voulu faire du Masson, impressionner le peuple. Ils sont montés au créneau.*

*Ils sont montés au créneau : « Non à la mosquée » chez eux, dans leur ville. L'un a dit : « Je vais préempter pour faire une crèche ». L'autre a dit : « Je vais préempter pour faire un poste de police municipale. » Mais on ne peut pas.*

*Résultat des courses dans notre pays, les musulmans ont gagné. Les maires ont perdu, les maires ont été condamnés, ou leur commune, à 500 € d'astreinte par jour de retard d'ouverture de la mosquée. Qui va payer ? Ce n'est pas le maire, ce sont les citoyens.*

*Si c'est ça votre politique, je vous la laisse. Je vous la laisse parce que cette politique démagogique possible, qui est contraire à la paix civile, qui va chercher à mettre de l'huile sur le feu systématiquement, ce n'est pas ma politique.*

*Moi, j'essaie, avec mon équipe, de traiter, de gérer les problèmes avec humanité, mais dans le cadre du droit. Nous avons un gant de velours avec tout le monde, parce que nous faisons*

*attention, nous essayons de respecter les uns et les autres, mais la main est de fer. Qui que vous soyez... Qui que vous soyez, vous devez respecter les règles de droit.*

[Mmes Piret et Utrago et M. Pérez se lèvent.]

**Mme PIRET.**- [Hors micro] *Continuez votre cinéma.*

**M. LE MAIRE.**- *Je continue.*

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- [Hors micro] *Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, vous voyez, Monsieur le Maire.*

**M. LE MAIRE.**- *Je continue. Je continue.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Vous pouvez parler tant que vous voulez, vous parlerez sans nous. Vous êtes un menteur, Monsieur Le Maire.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous pouvez.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Absolument, vous êtes un menteur.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous pouvez.*

*Monsieur Pérez, si vous aviez la patience, si vous aviez un peu plus de sang-froid, vous auriez pris le micro quand je vous l'aurais donné et vous auriez parlé à ce moment-là. Mais ce n'est pas le genre...*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *...C'est une école coranique.*

[Interventions croisées, inaudible.]

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Au revoir.*

**M. LE MAIRE.**- *Non, non, mais attendez, j'ai un peu d'expérience, ce n'est pas le cinéma qui me fait changer d'avis.*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *La prochaine fois, dites-le quand Bryan sera là. Je m'en vais.*

**M. LE MAIRE.**- *Madame Utrago...*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *Vous insultez Bryan.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Vous êtes un menteur.*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *Entendre des âneries comme cela, je m'en vais.*

**Mme PIRET.**- [Hors micro] *Vous faites votre cinéma.*

[Brouhaha.]

**M. LE MAIRE.**- *Il en reste un, il en reste deux. Alors Madame Hartmann, qu'est-ce que vous attendez ?*

*Ils vous attendent. Allez ! Allez ! Il faut y aller !*

*Allez, courage, on vous laisse sortir tranquillement, prenez votre temps.*

[Mmes Hartmann, Piret et Utrago et M. Pérez quittent la salle à 18 h.]

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- [Hors micro] *Trop de vérités les ont fait fuir, Monsieur le Maire.*

**M. LE MAIRE.**- *Peut-être, Monsieur Lebon me donnera la réponse éventuellement, s'il le souhaite.*

**M. LEBON.**- *S'il arrive à parler.*

**M. LE MAIRE.**- *Oui, mais chacun son tour, c'est tout. C'est la seule règle, chacun son tour.*

*Je termine en disant que nous ne serons pas sensibles à ceux qui essaient d'aggraver des situations, à ceux qui portent atteinte au vivre-ensemble, à ceux qui vont chercher des arguments, mais qui sont de faux arguments.*

*On fait cette salle de prière à cet endroit-là, j'ai même vu qu'on allait faire un minaret. D'où cela sort-il ? Mais d'où l'on sort ça ? Donc, on est capable de tout.*

*Les Cagnois feront ce qu'ils veulent, mais je ne changerai pas, je vous le dis aux uns et aux autres. Je ne changerai ni mes valeurs, ni ce que je crois de profond dans ce pays, c'est que justement, on a des valeurs, et c'est elles qu'il faut sauver, c'est elles qui nous donnent une colonne vertébrale. Descendre aussi bas dans la discussion, ce n'est pas ainsi que j'envisage un débat démocratique.*

*Les gens pourront dire ce qu'ils veulent, et ils le disent d'ailleurs. Très bien ! Cela n'a aucune influence, aucune, dès lors que l'on descend en dessous de la ceinture.*

*J'ai besoin de gens avec qui je peux discuter parce qu'ils vont essayer de tirer l'humanité vers le haut. Ils vont essayer de faire des choses positives.*

*Ils peuvent être contre la salle de prière, la mosquée, le truc, on a le droit, on a le droit d'être contre, mais pas en utilisant de faux arguments. On a le droit d'être contre, mais pas en disant tout et n'importe quoi. C'est ça qui me gêne le plus.*

*Cette vision tout à fait particulière qui consiste à ne pas voir les prières dans la rue, cela fait quatre mois, il n'y a personne qui a bougé. Quatre mois de prière dans la rue, personne n'a bougé ! Puis l'association dit : « On va faire une salle de prière. »*

*On voit que les municipales arrivent. Et si c'est ça la politique, ce n'est pas ma politique. Je ne suis pas là pour faire de la politique politicienne. Je suis là, avec mon équipe, pour gérer cette Ville de Cagnes-sur-Mer avec des valeurs. Je tiens à ces valeurs plus que jamais. Et plus vous tirerez vers le bas, et plus, je défendrai mes valeurs.*

*Monsieur Lebon, si vous me demandez la parole, je vous la donne. Il n'y a aucun problème.*

**M. LEBON.**- *Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.*

*Je voudrais revenir sur l'interview que vous avez donnée sur BFMTV, c'était hier matin ou il y a 2 jours, je ne sais plus. Une interview qui a duré 5 minutes sur le problème de la mosquée à Cagnes-sur-Mer. Je pense que vous vous en rappelez.*

*L'interview a duré 5 minutes. Vous avez prononcé 8 fois très précisément le mot « salle de prière ». Il ne s'agit pas d'une salle de prière, il s'agit bien d'une mosquée.*

*Vous n'avez pas prononcé une seule fois à la télévision, devant la France entière, le mot mosquée. C'est bien là tout le problème. Il y a une différence énorme entre mosquée et salle de prière.*

*C'est la première partie de mes interventions, il y en aura d'autres.*

**M. LE MAIRE.**- *Merci, Monsieur Lebon.*

*Monsieur Peguillet, vous demandez la parole ?*

**M. PEGUILLET.**- *Un petit problème de sémantique. En effet, Monsieur le Maire, vous avez raison d'appeler les nouveaux locaux, une salle de prière.*

**M. LEBON.**- *Non.*

**M. PEGUILLET.**- *Vous permettez ? Je vous remercie.*

*Nous partons d'une salle de prière et nous allons arriver dans une salle de prière.*

*Je vous rappelle, et je me pose sur le droit suisse, qu'il y a quelques années en Suisse – on appelle cela chez eux une votation, où l'expression se fait canton par canton –, où justement la communauté musulmane avait demandé la construction de mosquée.*

*Les Suisses, avec leur bon sens, ont cherché un petit peu les contours juridiques d'une mosquée. Je vous les rappelle, et là vous avez tort, une mosquée, c'est une salle de prière adossée à un minaret. Une salle de prière sans minaret, c'est une salle de prière.*

*Je ne pense pas, sauf plus ample informé, qu'il y aura un minaret à Cagnes-sur-Mer.*

**M. CONSTANT.**- Il n'y aura pas de minaret.

**M. PEGUILLET.**- Donc, c'est une salle de prière.

**M. LEBON.**- C'est faux.

**M. PEGUILLET.**- C'est vrai.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Dolciani, vous demandez la parole.

**M. DOLCIANI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

*On est en train de parler d'un sujet très polémique et très passionné et qui inquiète grandement nos concitoyens et plus particulièrement les habitants du quartier, qui sont déjà dans un quartier assez vivant de par la présence des écoles et du seul parking gratuit de la commune, je vous le rappelle, dont une partie sera supprimée dans quelques années quand la ligne 4 du tramway sera là.*

*Vous l'avez dit, mais je préfère le rappeler pour que tout le monde l'ait bien en tête.*

*Le terrain est en zone pavillonnaire UFB4, donc toute construction et usage ne doivent pas générer de nuisances pour le voisinage. C'est le fait, c'est la loi, on est tous d'accord dessus.*

*L'emprise au sol est limitée à 50 % et la hauteur à l'égout limitée à 7 m. Le projet présenté par l'association n'est donc absolument pas réalisable sur ce terrain.*

*Ces règles ne permettent donc pas de construire, à cet endroit, l'établissement recevant du public de 5e catégorie, puisque le projet de 350 places a été annoncé par l'association, puisqu'un ERP de 5e catégorie devrait à minima pouvoir accueillir 120 à 150 places de stationnement.*

*La collectivité ne peut pas accepter la construction d'un tel établissement si les règles de la zone pavillonnaire ne sont pas respectées.*

**M. LEBON.**- [Hors micro] C'est une mosquée, ce n'est pas un établissement...

**M. DOLCIANI.**- Pour l'instant, je ne parle pas de mosquée, je parle d'un établissement qui reçoit du public dans un quartier qui est déjà assez saturé et dont la vocation... à pas grand-chose près, à 5 m près, puisque la limite de la zone établissement collectif et les zones pavillonnaires est en bas du terrain. Elle est en bas, pas en haut.

*Dans tous les cas, en vue des enjeux, nous demanderons la réalisation d'une étude d'impact sur ce projet pour que l'ensemble des habitants du quartier et des Cagnois puissent avoir un avis et, en tout cas, un état objectif de la situation.*

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur Dolciani, de votre expression qui est mesurée et, en même temps, vous soulevez de vrais problèmes. Vous nous dites : « Attention c'est une zone, il y a un règlement de zone, il y a un droit de l'urbanisme. »

*Je n'ai aucun état d'âme. Je dois justifier de tous mes actes, devant M. Lebon comme devant vous. Cependant, ceux qui quittent le terrain, quittent le terrain.*

*S'ils ont de bons arguments ! En général, quand j'ai de bons arguments, je ne quitte pas le terrain, je reste. Je trouve que la discussion avec M. Lebon, qui a eu le courage de rester, montre que l'on peut discuter.*

*Honnêtement, je suis incapable de faire la différence, moi, entre une salle de prière et une mosquée. Je n'ai pas trouvé grand-chose dans la littérature.*

*M. Peguillet, lui, a une affirmation. Les Suisses, ce n'est pas si mal, comme exemple. Ils parlent comme nous, le français, et ils font la différence avec une salle de prière.*

*Il est vrai que s'il y a un minaret, cela change la perspective parce qu'entre un pavillon, c'est-à-dire, finalement, une villa et un minaret, il n'y a pas de minaret à Cagnes-sur-Mer. D'abord, il serait en dehors des clous de la zone, qui entraîne un certain nombre de contraintes.*

*Mais c'est clair que j'ai toujours dit, que ce soit à M. Dolciani ou à M. Lebon, et à vous tous, que je suis un légaliste. Si, effectivement, on ne respecte pas le droit de l'urbanisme, il n'y aura pas la salle de prière ou la mosquée, comme vous voulez.*

*Mais, si... Mais si, effectivement, le droit de l'urbanisme le permet, à ce moment-là, sur quelle base vous allez vous opposer ?*

*À ce moment-là, cela signifie que pour une partie de la population, vous la rejetez. Attention ! Quand vous êtes maire, vous avez des responsabilités de veiller à la paix civile et Cagnes-sur-Mer, il se trouve que c'est une des communes les plus sûres de France.*

*Vous croyez que c'est le hasard ? Vous croyez que c'est en mettant de l'huile sur le feu ? Vous croyez qu'en laissant faire les gens...? Pas du tout ! Il y a un cadre, le cadre est strict, il est bon pour M. Lebon, le maire et les musulmans, il est bon pour tout le monde.*

*Ma femme, ici, prend des PV par la police municipale parce que c'est le cadre. C'est le cadre et vous respectez le cadre. Tant que je serai maire, vous respecterez le cadre, les uns et les autres.*

*On aime ou on n'aime pas, mais il y a un cadre. Si Monsieur Dolciani, vous nous dites qu'il y a telle et telle bases de droit de l'urbanisme que l'on peut en effet entendre, discuter, il y a des juristes, il y a des spécialistes, ils nous diront. Je ne veux pas faire quelque chose qui soit contraire au droit et j'applique. En général, notre service est assez compétent, il ne se trompe pas beaucoup.*

*Mais, ils n'ont pas encore déposé le permis. Concernant la superficie exacte, nous estimons que cela va tourner entre 500 à 600 m<sup>2</sup>, c'est dans cette fourchette-là.*

**M. HADDAD.**- Moins, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- J'attends le permis. Le permis, ne serait-ce que sur l'emprise au sol, sur la superficie de la salle, devra correspondre à la zone pavillonnaire. S'il répond à la zone pavillonnaire, c'est bon. S'il n'y répond pas, c'est non.

*Mais ça, on le fait pour tout le monde, musulmans ou pas musulmans, on « s'en fout », ce n'est pas le problème. C'est là où je dis que les valeurs de la République française sont des valeurs dont on devrait s'honorer. Il n'y a pas deux poids, deux mesures. Si vous entrez dans ce cadre-là, vous faites une autre société.*

*En revanche, et là je vous rejoins, M. Lebon, une fois tout de même, je vous rejoins : ceux qui sont chez nous doivent respecter les règles de la société et cela fait 30 ans que je le dis – je suis pire que vous –, je rajoute, sinon que Dieu vous garde.*

*Voilà ce que je fais chez moi. C'est ma philosophie. Vous le verrez tout à l'heure dans le DOB, je monte au créneau car je suis, comme nombre d'entre vous, insatisfait de l'État.*

*L'État français est celui qui prélève le plus d'impôts dans toute l'Europe, c'est lui qui a le plus d'argent proportionnellement aux autres, et mon hôpital ne marche pas, et mon école ne marche pas, et ma sécurité ne marche pas. Ceux qui nous gouvernent là-haut, à quoi jouent-ils ?*

*Nous, non ! Monsieur Lebon, avec les Dolciani, avec toute mon équipe, vous verrez les résultats tout à l'heure de la gestion financière des deniers publics que l'on prélève dans la poche des gens. Voilà pourquoi nous aussi, nous sommes furieux de cette gestion calamiteuse de l'État.*

*En revanche, ici, ce sont les Cagnois qui nous jugeront. Les Cagnois verront, s'ils préfèrent les démagogues, ils prendront les démagogues. Ils prendront les démagogues mais nous, nous ne descendrons pas dans un caniveau.*

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Lebon, deuxième question.

**M. LE BON.**- J'adhère complètement aux propos de M. Dolciani sur l'infaisabilité de ce projet.

*Permettez-moi d'insister, sur le distinguo entre mosquée et salle de prière. Une salle de prière, c'est un local tout à fait privé, qui peut être loué, ou prêté, ou peu importe, il y a des salles de prière à l'aéroport de Paris, il y a des salles de prière même dans les bâtiments de la Marine Nationale. Une salle de prière, cela peut être fait absolument n'importe où, par qui veut le faire. C'était le cas de cette association de musulmans de Cagnes-sur-Mer.*

*Ce qu'ils réclament, ce n'est pas une salle de prière, j'insiste, c'est une mosquée. Je suis allé sur leur site, je ne parle pas l'arabe, mais ils demandent bien une mosquée.*

*La différence, c'est qu'une mosquée, c'est un établissement religieux musulman qui, lui, par contre, a quelque chose de sacré, dans le sens où il n'est pas vendable, il n'est pas... Il n'est pas vendable. Une mosquée, c'est une implantation définitive de musulmans sur un territoire, ce qui n'est pas du tout le cas d'une salle de prière. C'est tout, Monsieur Peguillet.*

**M. PEGUILLET.**- *C'est faux, Monsieur Lebon, je persiste et je signe.*

**M. LE MAIRE.**- *Monsieur Peguillet dit qu'il persiste et qu'il signe. Il dit que c'est faux.*

*Dans l'absolu, je ne suis peut-être pas tout à fait d'accord avec vous, Monsieur Lebon, parce que quand vous me dites que si c'était une mosquée, on va prendre votre thèse, une mosquée est définitive. Je suis prudent avec cela, il n'y a pas grand-chose de définitif dans ce bas monde.*

*Je vois des églises qui se transforment en salle de spectacle voire de restaurant. Je vois que lorsque les salafistes ont envahi en Syrie certaines villes, ils ont détruit des mosquées, les salafistes. C'est compliqué !*

*Je ne demanderai ni à M. Lebon, ni à M. Péguillet de me dire pourquoi les salafistes ont détruit les mosquées. Ils ont détruit des lieux saints pour les musulmans, à Tombouctou notamment. Honnêtement, je n'en sais rien, mais c'est dire la complexité du sujet.*

*Dès que vous abordez le problème de religion, il faut être prudent. Les protestants et les catholiques se sont fracassés entre eux, ils croient au même dieu.*

*Entre la mosquée, la salle de prière, l'un ou l'autre, ce que c'est exactement, honnêtement, je ne pense pas d'ailleurs que ce soit le principal. Le principal, et vous l'oubliez, c'est cela qui me gêne un peu dans votre raisonnement, c'est que tout le monde, mais alors tout le monde « se fout » de la rue Modigliani, tout le monde « se fout » des gens qui habitent autour.*

*Là, il n'y a pas de trouble à l'ordre public, je ne vous entends pas. C'est là où vous auriez dû monter au créneau si vous étiez cohérents dans le raisonnement. Mais vous ne l'êtes pas, il y a deux poids, deux mesures.*

*D'un côté, il y a des gens qui souffrent, il y a des gens qui ne sont pas contents, il y a des gens qui vous disent : « Moi, j'ai des musulmans qui font des prières dans la rue », cela ne vous touche pas, ça ne vous choque pas.*

*Vous allez me chercher le stationnement. Qui m'a parlé du stationnement actuel dans la rue Modigliani ? Ce sont les mêmes.*

*Ce sont les mêmes parce que c'est la même association qui va faire ce transfert. Il s'agit d'un transfert d'une salle de prière vers une salle de prière, plus grande, plus adaptée. Ça, oui. Mais c'est un transfert, l'autre, elle ferme.*

*Je veux bien que vous me parliez du stationnement. C'est très bien mais là, qui s'est occupé du stationnement dans ce quartier de la rue Modigliani ? Qui s'est occupé du prosélytisme avec tous ces jeunes lycéens qui passent devant ? Heureusement, on est sauvé par le député de la circonscription qui dit (ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui) : « La communauté musulmane de Cagnes, elle est tranquille. » Voilà ce qu'il dit, il a raison.*

*Il a raison, elle est tranquille. Les renseignements généraux m'ont dit : « Il n'y a pas de problème. » Ces gens-là, ces musulmans-là, il ne faut pas les confondre avec les Frères musulmans, il ne faut pas les confondre avec les salafistes.*

*Ce sont des musulmans, c'est sûr, mais ce sont des musulmans qui ne posent pas de problème. S'ils avaient posé des problèmes, cela ferait déjà quelques décennies que l'on aurait eu de sérieux troubles à l'ordre public, à ce moment-là, non seulement dans la rue Modigliani, mais on est à côté d'une école, on est à côté, qu'on le veuille ou non, du passage des lycéens, et ça, personne ne m'a jamais rien dit, jamais, ni la police, ni Bryan Masson, ni personne.*

*Je comprends qu'ils soient partis parce qu'ils n'ont pas d'argument. C'est ce qui pose problème. Je veux bien discuter avec M. Dolciani et avec M. Lebon, ils restent, et l'on discute devant tout le monde, devant la presse, devant le public, et l'on regarde nos arguments. C'est ça une discussion, c'est ça gérer une Ville, vous la gérez aussi avec l'opposition.*

*Monsieur Dolciani a demandé la parole, et Monsieur Lebon aussi ? Non, terminé. Monsieur Dolciani.*

**M. DOLCIANI.**- *Merci Monsieur le Maire. Donc juste pour ajouter que ce n'est pas parce que l'on a une situation anormale qui dure depuis des années, rue Modigliani, qu'il faudrait transférer cette même situation anormale un kilomètre plus haut. On est d'accord aussi là-dessus.*

*Les gens qui habitent un kilomètre au-dessus n'ont pas à subir ce que les gens subissent aujourd'hui rue Modigliani. L'argument est un peu... Il faut trouver une solution. On est tous d'accord...*

**M. RIHAN.**- [Hors micro] *On fera en sorte qu'il n'y ait pas ce problème-là et pas plus en centre-ville.*

*Et quand on regarde sur Internet la différence entre une mosquée et une salle de prière, c'est marqué en toutes lettres. Il suffit de taper et on vous dit que ce n'est pas pareil, il suffit de lire.*

**M. DOLCIANI.**- *Je ne suis pas en train de parler d'une salle de prière ou d'une mosquée, je suis en train de parler des désagréments que les gens, rue Modigliani, supportent déjà.*

**M. RIHAN.**- [Hors micro] *Quels désagréments ils vont subir plus loin ? Si c'est plus grand, ils ne sont pas dans la rue.*

**M. DOLCIANI.**- *Je vais te dire quelque chose. Si tous les vendredis, tu as 150 bagnoles qui se garent devant chez toi, on en reparlera...*

**M. RIHAN.**- [Hors micro] *Est-ce qu'il y en a 150 bagnoles actuellement ? Si c'est le centre, tu peux à pied.*

[Discussion générale.]

*...S'il y en a 150, il y aura des PV et ils iront à la fourrière, comme tout le monde.*

**M. DOLCIANI.**- *Si je peux finir mon propos. On représente une collectivité et le but du jeu est de faire en sorte que les futurs aménagements, qui vont recevoir du public, ne créent pas des désagréments. Je pense que c'est notre rôle à tous. Je peux entendre que non, cela ne pose pas de problème. Allons discuter avec les gens dans la rue Modigliani, je peux te dire que les gens vont nous dire : « Oui, ça pose problème. » Et ce n'est pas une situation normale.*

*Quand des situations anormales perdurent, on crée de la tension, on crée du ressenti négatif entre les gens, entre les communautés. Je pense que nous, ici, nous devons tout faire pour que ce soit l'inverse.*

**M. LE MAIRE.**- *Merci, Monsieur Dolciani, de vos propos, à la fois de vos affirmations et de vos propos dans le ton mesuré. Merci.*

*C'est ça une discussion démocratique. On échange. Après, est-ce M. Dolciani qui a raison, est-ce M. Lebon, est-ce Louis Nègre ? C'est Lebon, il a dit : « C'est moi. »*

*Mais voilà ce qu'est une discussion, nous sommes l'assemblée délibérante d'une Ville. On a effectivement une demande de transfert d'une salle de prière du point A au point B. Aujourd'hui,*

*il y a une évidence, on ne peut pas y échapper : c'est trouble à l'ordre public évident, le quartier en est perturbé, la police nationale nous le confirme. Que fait-on ?*

*En effet, j'entends certains dire « y'a qu'à-faut qu'on » Je lis la phrase jusqu'au bout et « y'a qu'à-faut qu'on » s'arrête à « y'a qu'à-faut qu'on ».*

*Mais on ne m'a pas proposé, on n'a pas proposé sans doute aux musulmans, un autre terrain qui soit plus conforme au droit, à l'urbanisme, au stationnement, à la circulation. Il est très facile de dire « y'a qu'à-faut qu'on » et surtout de ne proposer aucune solution.*

*Ils nous proposent une solution. Est-ce qu'elle conviendra ? On regarde, voilà où j'en suis. À l'heure actuelle, tous ceux qui veulent participer sont les bienvenus.*

*J'ai vu, bien sûr, l'association, le quartier, enfin, je comprends. Il n'y a aucun problème, s'ils veulent venir me voir, ils pourront venir me voir. Il n'y a aucune difficulté. Je serai très transparent. C'est même notre intérêt de l'être. Je n'ai rien à cacher. Je ne suis pas musulman, je ne suis pas partie prenante, je suis le maire.*

*C'est autre chose. Le maire gère et il a des comptes à rendre, je le rappelle. J'entends les rendre, les comptes, devant tout le monde, y compris mon opposition, et c'est normal. C'est ça, la démocratie.*

*Voilà pourquoi nous allons donc voir si le permis est déposé, dans quelles conditions il sera déposé, ce qu'il y aura dedans. Il reste toujours la possibilité, en droit français, pour des riverains, de faire un recours devant le tribunal administratif.*

*Attention, il y a aussi ce droit d'appel. Imaginez que les services de la commune se trompent, imaginez que le maire se trompe, en droit français, on peut toujours faire appel.*

*Je rappelle simplement qu'à Mantes-la-Ville et à Fréjus, deux villes dirigées par le RN, il y a eu un barouf pas possible de ces deux maires-là pour dire : « Voyez, je suis contre. »*

*Mais vous amusez qui avec ça ? Le résultat à l'arrivée, c'est que ce sont les contribuables qui vont payer. C'est le contribuable lambda qui va payer une mosquée ? Ici, non, on ne fonctionne pas ainsi.*

*On va de toute manière avoir le temps, puisque le dossier devra être déposé, il ne l'est pas encore. Je pense que nous devons aborder ces dossiers avec la plus grande honnêteté intellectuelle.*

*C'est ce que je vous demande, et c'est pour cela que je râle contre certains, parce qu'ils ne sont pas honnêtes intellectuellement, voyez-vous. Ils ne voient pas certaines choses, et donc ils ne voient pas la paille dans l'œil du voisin, ils voient la poutre. Cela me gêne.*

*Chers collègues, nous passons au sujet suivant, s'il n'y a pas d'autre intervention. En l'occurrence, nous terminons ces informations par quelque chose de sympathique que vous avez tous remarqué, vous m'en avez parlé quand je suis rentré.*

*Vous vous dites, quel est ce nouveau décor avec ces oiseaux ? Vous avez plein de photos ici.*

*Cela devient une salle d'exposition alors tout simplement parce qu'il y a deux jeunes photographes amateurs, Victor Agassant et Julie Roux, qui nous ont fait découvrir leur univers à plumes. Ils ont pris des clichés d'oiseaux à Cagnes et dans les environs.*

*Ils ont exposé au Haut-de-Cagnes, Art en Fête le dimanche 2 février, on a trouvé cela très sympathique, très beau. On leur a dit : « Écoutez, si vous le voulez, vous viendrez apaiser le discours républicain à travers ces très, très belles photos d'oiseaux. »*

*Exceptionnellement, le Conseil municipal bénéficie de ces oiseaux. Les oiseaux sont neutres.*

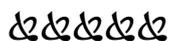


## **LISTE DES DÉCISIONS**

**M. LE MAIRE.**- Après les oiseaux, je dois vous rappeler qu'il y a eu 50 décisions commentées et prises pendant l'intersession.

Il n'y a pas de vote, il n'y a pas de commentaire. Cela a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal, il n'y a pas de vote. Ensuite, il y a les informations obligatoires.

Madame Germano, sur les marchés, la procédure adaptée, je vous donne la parole.



## **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

**Mme GERMANO.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues et membres du Conseil municipal, les derniers marchés à procédure adaptée qui ont été passés sont :

- un contrat pour la fourniture de matériaux de construction pour le lot 1 et de métallerie pour le lot 2, chacun pour un montant maximal annuel de 25 000 € ;
  - une consultation pour l'assistance technique et la sécurité du réseau informatique pour un montant maximal annuel de 50 000 € ;
  - la fourniture de fleurs et de compositions florales pour un montant maximal annuel de 18 000 € ;
  - l'acquisition et la maintenance des installations de vidéoprotection qui se présentent en deux lots :
    - Le premier, pose et maintenance des réseaux d'interconnexion et des matériels de vidéoprotection pour un montant maximal annuel de 500 000 € ;
    - Le second, la fourniture, installation et la maintenance des infrastructures de vidéoprotection du CSU pour un montant maximal de 400 000 €.
- Cela démontre la constance de la politique de sécurité que vous prenez, Monsieur le Maire, en vous engageant avec détermination à maintenir et à soutenir la sécurité dans votre ville.
- Pour finir, la gestion du stationnement payant de la Ville, qui a démarré le 1er janvier 2025, et qui se présente sous deux lots :
    - Le premier, gestion du stationnement payant, contrôle et maintenance des ordinateurs existants, collecte, et observatoire du stationnement, pour un montant maximal de 1,8 M€ pour les 2 ans ;
    - Le second, la fourniture et maintenance des nouveaux horodateurs, le système de gestion centralisé et le concentrateur, pour un montant maximal annuel de 100 000 €.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup. Monsieur Dolciani a la parole.

**M. DOLCIANI.**- Merci, Monsieur le Maire. Une petite question concernant justement les deux marchés de gestion du stationnement payant, lots 1 et 2.

Nous apprenons que le total des montants d'attribution, on a refait le calcul sur 2 ans, mais ramené à l'année, tourne à 1 M€ hors taxes pour ce nouveau mode de gestion. Après vérification, il apparaît que l'on est à 40 000 ou 50 000 € près, sur le même montant que celui de l'ancienne DSP.

Or, entre l'ancienne DSP et aujourd'hui, nous avons eu 700 places de stationnements qui ont été supprimées avec le parc de la Villette qui a été sorti de ce mode de gestion, ce qui ferait, si j'ai

bien compris, mais vous allez me confirmer ou pas, une augmentation du coût ramené à la place d'à peu près 20 %.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Allemant va vous répondre.

**M. ALLEMANT.**- Merci, cher collègue, pour cette question.

Simplement, j'anticipe une réponse des services, il s'agit d'un maximum. Quand c'est un maximum, on n'est pas obligé de l'engager.

Nous suivrons pas à pas la politique du stationnement et donc l'évolution avec ce marché mais, comme c'est un maximum, on n'est pas obligé d'attendre.

**M. LE MAIRE.**- On sait que l'on a un plateau et une fourchette, minimale/maximale, à ne pas dépasser. C'est sûr. On verra ce qu'il en est réellement, je suis prêt à reprendre la question dans 6 mois.

**M. DOLCIANI.**- Ce serait intéressant.

**M. LE MAIRE.**- La question est effectivement intéressante. Vous soulevez, Monsieur Dolciani, un problème. On peut y répondre, tout va bien et on vous explique un peu pourquoi on vous répond, après on vérifiera, il n'y a aucun problème. C'est noté au procès-verbal.

Avant de reprendre la parole pour le débat d'orientation budgétaire, j'ai oublié de vous présenter le PV du Conseil municipal du 12 décembre 2024.

[M. le Maire procède à l'approbation du PV.]

## FINANCES

### **1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) – ANNEE 2025**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Conformément à l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu en séance du Conseil municipal, sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dont le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission sont régis par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Considérant les éléments d'informations présentés dans le ROB 2025 et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2025.

**Le conseil prend acte.**



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- Le débat d'orientation budgétaire, page 2 maintenant.

Sur les fondamentaux de la « méthode cagnoise », si M. Pérez était resté, je lui aurais posé la question comme je la lui pose chaque année : « Monsieur Pérez, quels sont les fondamentaux de la méthode cagnoise ? »

Cela fait 30 ans, ce sont les fondamentaux, ils ne vont pas changer. Ce sont les fondamentaux, c'est la méthode cagnoise.

❶ *Zéro augmentation du taux communal en 2025. Si quelqu'un peut me rappeler quand on a touché au taux pour la dernière fois. En 28 ans, chers collègues, on y a touché qu'une fois. Il n'y a pas beaucoup de communes en France comme ça.*

*Et je précise que le taux de la taxe foncière, c'est celle qui reste, est le plus faible de toutes les communes de plus de 20 000 habitants dans les Alpes-Maritimes. On peut se féliciter de ne pas faire appel à l'impôt, contrairement à l'État.*

*C'est le premier point, et ça, ce sont les fondamentaux.*

❷ *Une dette parmi les plus faibles de France, vous le voyez, on l'a divisée par 6. Chez nous, 222 € par habitant, contre 1 344.*

*Le ratio d'endettement, c'est-à-dire la capacité de rembourser votre dette, est, selon la Chambre régionale des comptes ou la Cour des comptes, au maximum, normalement de 12 ans. Nous, nous pouvons rembourser à Cagnes en 1,7 an.*

*Voilà ce qu'est la méthode cagnoise. Voilà les résultats de la gestion à la cagnoise.*

❸ *Cela nous permet d'avoir ensuite un investissement maximal, c'est le point 4.*

*Puisque l'on est là, non pas pour dépenser l'argent des impôts dans le fonctionnement, mais pour le mettre dans l'investissement. On vise donc toujours un investissement maximal et pour y arriver, il faut un budget de fonctionnement maîtrisé, le point 3.*

❹ *Un budget de fonctionnement maîtrisé.*

*Comme son nom l'indique, le budget de fonctionnement, c'est ce qui grève l'État français. Ce n'est pas l'investissement qui grève l'État français. Les 3 300 milliards de dette, ce n'est pas pour les investissements, c'est pour le fonctionnement.*

*Nous, qui, vous le verrez tout à l'heure, sommes plutôt pauvres, nous avons tout intérêt à avoir un budget de fonctionnement maîtrisé, parce que sinon, on va dans le mur, tout simplement.*

*Vous avez les quatre fondamentaux.*

*On ne touche pas à l'impôt.*

*On a une dette, parce que l'on peut emprunter, mais ensuite, je rappelle qu'il faut la rembourser. Vous remboursez avec quoi ? Vous remboursez avec des impôts sauf si vous avez de grandes entreprises qui arrivent et qui vous donnent de la taxe, par exemple. Mais sinon, c'est l'impôt qui va vous permettre de rembourser, donc soyez prudents.*

*En tous les cas, cette méthode-là donne les résultats à la page suivante que voilà :*

*La gestion financière cagnoise, elle est reconnue et validée par les instances de contrôle de l'État. On est une des très, très rares communes où la Chambre régionale des comptes n'a trouvé aucune recommandation à faire.*

*Merci aux services, merci aux collègues d'être capables de gérer ainsi.*

*Ensuite, vous avez la note de 9/10. On peut peut-être avoir la note de 10/10, attribuée à la Ville pour sa gestion financière. C'est le ministère de l'Économie et des Finances qui nous a décerné cette note.*

*Ce n'est pas parce qu'il y a des élections dans un an que l'on a cette note. Cela fait quelques décennies que l'on travaille avec cette méthode et que cela donne ces résultats.*

*On passe à deux caractéristiques à noter pour le budget cagnois qui vont vous expliquer l'orientation du budget que l'on aura ensuite à voter dans un budget futur.*

### **1/ Recettes**

*La première, c'est dans le volet recettes ; il faut que vous notiez qu'elles sont inférieures à la moyenne de la strate. C'est -22 % par rapport aux communes équivalentes. Ce n'est pas -1,2, c'est -22 %.*

Regardez à Cagnes, on reçoit 1 234 € par habitant. Vous pouvez imaginer que 6 600 €, c'est la moyenne, il y a des communes qui sont à 2 000 €, c'est-à-dire pratiquement le double de ce que nous, nous touchons. C'est possible, cela existe. En tous les cas, ce n'est pas chez nous.

## **2/ Dépenses**

Dans le volet dépenses, vous avez les charges de personnel.

Ces charges de personnel, ce sont 32 M€, cela représente grosso modo un tiers, et vous avez des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent en 2022, à 994 € par habitant, contre la moyenne de la strate qui est à 1 400 €, soit, pour nous, des dépenses de fonctionnement inférieures de 30%.

Ce n'est pas donné et ce n'est pas facile d'autant plus que vous avez un différentiel avec le 2,66 % de cette année en 2025, ce sont les mesures gouvernementales. L'État prend des décisions et nous impose à nous, collectivités, la revalorisation, la participation, l'augmentation, l'Urssaf, le truc, les choses, et hop, 2,66 %!

Mais de combien est l'inflation ? Elle est de 2 %. Vous allez donc sortir 2,66 % sur la partie la plus importante de votre budget, qui sont les charges de personnel mais il ne rentrera au mieux que 2 %, vous avez donc un différentiel de 0,66 %.

Qui paye ? C'est vous ! C'est un transfert, encore une fois, des charges de l'État sur les collectivités locales.

En revanche, on a une nouvelle qui réjouit tout le monde, y compris l'opposition, qui s'en félicite elle aussi, comme nous, qui est le taux d'absentéisme. Vous avez vu que l'on a des dépenses de fonctionnement qui sont inférieures à la strate, on a des personnels en moindre capacité d'agir, toutefois, le taux d'absentéisme n'est que de 5,33 %. Il est de -2 points que le taux général de la fonction publique. Et, « cerise sur le gâteau », si vous me le permettez, il est inférieur au taux du secteur privé.

Voilà pourquoi je dis à tous les élus, ici, qu'ils peuvent applaudir les employés.

[Applaudissements.]

Merci. Cela veut dire que ces employés travaillent. Ils travaillent plus que la moyenne et ils sont moins malades que la moyenne. Voilà ce que cela veut dire, donc il faut leur tirer le chapeau.

Il faut leur tirer le chapeau. Pour atteindre ce niveau-là, cela signifie – Madame la Directrice Générale, merci –, qu'il y a une bonne ambiance dans la maison, sinon, vous n'avez pas ça.

L'ambiance est bonne. Les gens ont bien compris et tous les employés sont mobilisés justement pour apporter le meilleur à la ville et aux citoyens cagnois parce qu'ils ont compris qu'ils étaient au service.

C'est une valeur, Monsieur Lebon. C'est une grande valeur, être au service. Ils sont au service de la ville.

Alors, ils sont au service des habitants, ils peuvent avoir 2 points de plus d'absentéisme. Ils sont dans la moyenne, il n'y a rien à dire. Eh bien, ils sont 2 points en dessous.

Voilà pourquoi, au bout de quelques décennies, me retrouver à la tête d'une commune qui a la capacité de faire 2 points en dessous et inférieure au taux du secteur privé, c'est une très, très bonne nouvelle pour les Cagnois.

À mon tour de dire à tous les employés de la commune de Cagnes, à tous les collaborateurs de la Ville, ils sont 900, un grand merci.

## **Orientations budgétaires**

Il y en a deux majeures : le budget sécuritaire et le budget vert.

## **1- Budget sécuritaire, prévention et répression**

*Le budget sécuritaire, la riposte ! Vous voyez comment j'appelle ça, la riposte cagnoise, face à l'insécurité grandissante dans notre pays.*

*Vous avez encore vu récemment un gosse de 14 ou 15 ans qui a été tué par d'autres adolescents. C'est cela la France. Le préfet des Alpes-Maritimes nous a rappelé récemment qu'il y a, je crois, 20 refus d'obtempérer tous les jours, qui mettent en danger les policiers, les gendarmes. C'est notre pays.*

*Il y a des zones dites de non-droit. Excusez-moi, moi je suis dans un état de droit, j'aime bien la légalité, j'aime bien le respect du droit, et j'entends qu'il y a des hommes de non-droit, mais c'est quoi ça ? Pourquoi a-t-on laissé faire ça ?*

*À Cagnes, on ne ferme pas les yeux, on ne baisse pas les bras, au contraire, j'en suis à réagir, mais alors, à organiser la riposte ; non pas la politique de l'autruche, mais la politique cagnoise.*

*On voit bien la nécessité pour le concitoyen d'avoir une ville sûre. Vous avez vu en bas, on a été classés, pas par moi, « Ville parmi les plus sûres de France ». Il y a Le Parisien, BFM, Valeurs Actuelles. On est très honorés.*

*Mais on souhaite rester dans les villes les plus sûres de France. Quand on est au service de la ville et au service de la population, c'est un objectif à atteindre et à conserver. On fait tout et l'on a deux volets : un volet prévention – on marche sur deux jambes à Cagnes-sur-Mer – et un volet répression. Le budget sécuritaire suit.*

### **❖ Budget sécuritaire - volet prévention**

*♦ L'arrêté couvre-feu pour les mineurs de 13 ans. Première fois que l'on fait cela dans le département depuis 20 ans. Cela marche très, très bien, c'est efficace parce que les parents savent que l'on est capable d'aller rechercher leurs responsabilités. Ça aide.*

*Là, on fait en sorte, justement, de responsabiliser les parents. Quand vous responsabilisez les parents, actuellement, la France ne responsabilise personne mais, nous, à Cagnes, nous responsabilisons les enfants et les parents.*

*Cela donne le résultat suivant : à l'heure actuelle, ni la police municipale, ni la police nationale ne trouvent un seul gosse qui ne respecte pas l'arrêté, et quand je dis un seul gosse, cela signifie les parents derrière.*

*Le commissaire Laroze, qui est nouveau, m'a dit : « Je n'ai jamais vu cela. »*

*Ici, c'est Cagnes, il y a une méthode cagnoise dans les finances, il y a la méthode cagnoise dans la sécurité.*

*♦ Le passeport citoyen. Le passeport citoyen, c'est une mesure de prévention. Cela dérive tellement dans ce pays qu'aujourd'hui, on ne sait plus où est le bien, où est le mal.*

*Aujourd'hui, il y a quelqu'un qui pense que vous lui avez fait une queue de poisson, il prend le couteau, il sort et il vous plante. Voilà ce que l'on voit tous les jours, ce n'est pas normal.*

*On n'en veut pas à Cagnes, des gens qui plantent. On a eu un cas il y a quelques temps, il y a quelques semaines, une dame qui s'est présentée dans un bar, qui était un peu alcoolisée, le patron du bar lui dit : « Madame, vous n'êtes pas dans un état que je vous serve. » La dame, vexée, est repartie, revient avec un couteau et plante le fils du gérant. Elle est dehors. Elle est dehors ! Voilà. Pour moi, il y a tentative de meurtre mais elle est dehors.*

*C'est pour cela que je fais le passeport citoyen. Qu'est-ce que le passeport citoyen ?*

*Je ne vais pas leur apprendre quelles sont les couleurs de la France. Je ne vais pas leur apprendre ce que sont les départements ou les régions. J'apprends aux enfants le b.a.-ba de la vie en société : tu respecteras les êtres humains, tu ne leur craches pas dessus, tu ne les insultes pas, tu ne leur tapes pas dessus, même si c'est la mode actuellement. Tu respecteras les règles, même*

si c'est la mode aujourd'hui dans notre pays de ne pas respecter les règles, à Cagnes, tu sais que tu dois.

Je parle sur le contrôle de Chantal Germain et du service de l'éducation, on a eu l'année dernière, au mois de juin, 289 enfants qui ont eu leur passeport citoyen, il y en a 5 qui ne l'ont pas eu.

Les cinq en question, on va les suivre. On ne dit pas, il y en a cinq, c'est dommage, c'est comme ça. Pas du tout. Monsieur Lebon, qui a été directeur d'une école primaire, si cela avait été un des vôtres, par exemple, eh bien, nous, nous le suivons.

Les cinq qui n'ont pas eu le classement citoyen, on va les suivre dans leur scolarité, dans l'enseignement secondaire et l'on va voir ce qui va se passer. On n'a pas envie que ces enfants, à 14, 15 ans, dérivent complètement et se retrouvent en garde à vue.

Voilà ce que fait Cagnes. Qui fait cela ailleurs, avec cette pression-là ?

♦ L'action en faveur de la jeunesse, on emploie 14 employés pour suivre nos jeunes, que ce soit au niveau de la jeunesse, au niveau du sport ; 14 employés payés par la commune pour suivre les jeunes à Cagnes-sur-Mer. C'est cela la prévention : en amont, on intervient et l'on essaye d'aider.

Le plus bel exemple, alors là, il est magnifique, c'est le CLJ, le Centre Loisirs Jeunes, qui est un modèle du genre, dans lequel on reçoit... Il n'y a plus que des Cagnois, parce que l'on est débordé par la demande cagnoise, tellement les gens trouvent que le CLJ est une référence.

Combien de jeunes passent, Romain, durant l'été, la période estivale ?

**M. ALLEMANT.**- Un peu plus de 300.

**M. LE MAIRE.**- Un peu plus de 300 jeunes. La directrice à qui je posais la question en étant sur place, avec des centaines de jeunes, et puis il y a une grande diversité.

Je lui demandais : « Vous avez un portable ? »

- « Oui. »

- « Et on vous l'a piqué quand ? Combien y a-t-il de vols ? »

Elle me regarde, elle me fait de grands yeux. Elle me dit : « Mais il n'y a pas de vol ! Vous voyez ce portable, le matin, quand j'arrive à 8 heures, il est là, sur la table et le soir, il est encore là. » Tout est ouvert.

Mais c'est exceptionnel. C'est exceptionnel. Je suis très, très fier de ce résultat. Pas moi, c'est le service jeunesse, ce sont les animateurs. C'est la philosophie de notre politique, ici, de prévention. C'est le message que l'on fait passer aux jeunes (c'est le même aux parents), on leur dit : « Petit, tu es le bienvenu, mais tu respectes. »

L'action en faveur de la jeunesse, c'est une action lourde.

♦ Le soutien aux associations, parce que c'est la cohésion sociale.

Ce n'est pas parce que l'on a moins de 22 % sur nos recettes que l'on abandonnera les gens modestes, que l'on abandonnera les petits, les gens en difficulté. Si vous voulez la paix sociale, veillez, veillez sur l'ensemble de la population !

Chez ceux qui ont besoin, quand vous allez aux Restos du cœur, vous trouvez des situations où vous avez le sentiment que peut-être l'on n'aide pas encore assez pour cela, et, à côté, vous trouverez des voyous dans la rue. Là, il ne faut pas les rater, il faut taper, ce que ne fait pas notre pays et c'est bien dommage.

### ❖ **Budget sécuritaire - volet répression**

♦ Police municipale, nous, nous assumons, nous ripostons à une situation qui est préoccupante au niveau national, donc nous créons 5 postes.

Alors, 5 postes, bon, très bien. Vous savez ce que cela représente ? Si vous en êtes d'accord, cela représente un engagement pour la commune de Cagnes-sur-Mer de 10 M€.

10 M€ sur la carrière, cela va vous coûter.

Le maire, tout va bien, il appuie sur le bouton. Cinq postes, cela fait 10 millions à sortir, cela représente 250 000 € par an. 250 000, c'est une somme conséquente.

Mais on l'a fait, on rajoute des tasers, une arme non létale qui permet d'intervenir. Vous savez qu'aujourd'hui, ils n'ont pas le droit, pratiquement de fait, ils n'ont pas le droit, on n'est pas aux États-Unis, ici.

Si un policier, un gendarme ouvre le feu, il est mis en examen, donc avant d'ouvrir le feu... Vous le voyez d'ailleurs, dans les refus d'obtempérer, il n'y a pratiquement pas d'ouverture du feu. Aux États-Unis, la voiture serait criblée, chez nous, non. C'est le gendarme ou le policier qui est blessé.

Voilà ce qui se passe. Nous, nous ne sommes pas de cet avis-là donc nous allons mettre aussi des tasers.

♦ La vidéoprotection : on a maintenant 270 caméras sur la voie publique, sans compter toutes les autres. On a une synergie de police municipale et police nationale dont je me félicite, avec un quadrillage de la ville, avec des patrouilles et des contrôles routiers.

♦ Synergie police municipale/police nationale

Nous, police municipale, nous faisons deux contrôles routiers par jour. Tous les jours, j'impose à la police municipale deux contrôles routiers. Et cela marche !

Je raconte cette anecdote, qui est récente. Cela s'est passé dans un quartier de Cagnes où j'ai deux policiers municipaux en patrouille pédestre, ils sont à pied. Devant eux, il y a une voiture qui tourne, elle ne met pas le clignotant pour tourner.

Alors les deux policiers disent que ce n'est pas conforme au code de la route. Cela arrive tous les jours. Là, ces deux policiers disent : « Ce n'est pas conforme ». Ils interpellent donc le monsieur qui conduisait.

Quand ils interpellent le monsieur, il n'avait pas de papiers. Ensuite, il était en situation irrégulière. Ensuite, il n'avait pas d'assurance. Ensuite, il n'avait pas de permis. Cela commençait à faire un peu beaucoup.

Alors, ils appellent la nationale en renfort et la nationale a le pouvoir de fouiller la voiture, et ils tombent sur de la cocaïne. Le tableau est complet. Voilà ce que l'on a tous les jours en France.

Voilà ce que l'on a, d'où la synergie entre la police municipale et la police nationale et le nombre de réquisitions judiciaires, on en a plus d'une par jour. Plus d'une par jour !

C'est grâce à la police municipale, qui est souvent primo-intervenante, que les policiers nationaux vont prendre les images, les vidéos sur les caméras et vont pouvoir retrouver... On a un taux d'élucidation qui est assez élevé grâce à cela.

Puis, on a la convention avec le procureur, les bailleurs sociaux et la Ville. Il y a 20 ans, on n'aurait jamais pensé faire cela. Aujourd'hui, il y a un accord.

La justice s'en rend compte ; les juges tombent de l'armoire. Aujourd'hui, vous avez des magistrats qui sont menacés, écoutez bien, dans leur bureau par les gens qui sont menottés en face d'eux. On n'avait jamais vu cela avant. Mais ça y est, c'est le cas et deux magistrats ont changé de région.

Mais ce n'est pas cela, ma République. Ce n'est pas baisser les bras, ni le pantalon. Ces gens-là, les voyous, ont menacé, ce sont les juges qui ont dû partir. Ce n'est vraiment pas ma philosophie.

C'est pour cela que je parle de riposte, de contre-attaque.

Voilà pourquoi on a deux volets et c'est une priorité. Le volet sécuritaire est une priorité. Ce pays va mal, donc le pays va mal, on ne peut rien faire au niveau de ce qui se passe ailleurs.

À Cagnes, nous ferons tout pour conserver ce titre qui nous convient bien, qui est celui d'une ville parmi les plus sûres de France. C'est notre objectif.

## **2- Budget vert**

*Le budget vert, c'est une philosophie que nous avons depuis des années. On a été les premiers à faire un parc en 1997.*

*C'est : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité qui s'effondre. Qu'est-ce que l'on laissera à nos enfants ? Cela n'a l'air de rien ; et l'amélioration de la qualité de vie, c'est un objectif que nous devons avoir en tant qu'élu local.*

### **➤ Lutte contre le changement climatique**

*Vous avez l'adaptation du bâti communal, les équipements communaux exemplaires comme le nouveau conservatoire avec une isolation phonique, thermique, récupération de chaleur, bref, on est au top niveau, bien sûr, c'est normal, de ce que l'on peut faire, et le futur équipement culturel majeur de La Villette sera au top niveau, là encore, de la lutte contre le changement climatique.*

*Vous avez la mobilité durable, donc le Pôle d'Échanges Multimodal à Cagnes-sur-Mer n'est pas terminé, on a fait l'essentiel, vous l'avez vu. On a fait le parvis devant, on a planté les arbres, on a refait la gare, mais de la gare jusqu'au quai, il y a tout ce que l'on appelle l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.*

*Ici, dans cette salle, je n'en vois aucun qui soit PMR, mais si vous êtes PMR, vous admirerez le parvis, les arbres voire la gare, mais après, pour aller sur le quai, vous n'y allez pas et vous ne prenez pas le train. Là, 3 M€ de travaux sont engagés pour terminer le Pôle d'Échanges Multimodal pour les personnes à mobilité réduite, et nous, sur les 30 M€, nous paierons 3,7 % de la facture.*

*Voilà la méthode cagnoise aussi, qui consiste à aller chercher de l'argent à droite et à gauche pour éviter que les Cagnois en payent plus.*

*Puis on va avoir T4, le fameux tram. Le président de la Métropole l'a confirmé dans sa présentation budgétaire.*

*Nous avons également le Schéma directeur cyclable, avec déjà 30 km de voies cyclables à Cagnes sur 65 km. Dans les années 2025 à 2030, on engage effectivement la deuxième tranche du Schéma directeur cyclable avec, je le rappelle, des véhicules électriques chaque année : 3 en 2022, 2 nouveaux véhicules en 2023, 2 en 2024 et 2 en 2025.*

### **➤ Préservation de la biodiversité**

*C'est l'amélioration de la qualité de vie : Le 11<sup>e</sup> parc de la commune, 9 500 m<sup>2</sup> ; c'est la promenade des allées de la Cagne. Il y a 1 km, 500 m à droite, 500 m à gauche, une rive droite, une rive gauche. Le montant total s'élèvera à près de 3 M€.*

*Ce sont des sommes conséquentes, ce n'est pas du bricolage. Pour la première tranche, 600 000 €, c'est l'allée des Saules. Cela va se faire cette année, 36 arbres, 366 arbustes, etc.*

*Sans compter Les Tuilières, je ne l'ai pas marqué là-dessus, mais vous avez 41 arbres nouveaux sur Les Tuilières.*

*Vous avez le sauvetage des chênes qui a été en discussion au début. Il a fallu se battre pour sauver les chênes. Chaque fois que l'on fait de la voirie, on plante aussi des arbres.*

*Ensuite, la reconquête du Val de Cagne, le PPEANP, qui est le Projet de protection des espaces agricoles et naturels périurbains. Cela nous permettra, et vous allez le voir dans le cadre du Conseil, de racheter des terrains pour installer des agriculteurs et faire en sorte que l'on établisse, ce qui est déjà le cas, des circuits courts entre les terrains du Val de Cagne et les écoles de Cagnes-sur-Mer pour nos enfants.*

*Puis il y a la poursuite du programme Un quartier, un jardin. C'est la plantation d'arbres, de création d'îlots de fraîcheur dans toute la ville.*

*Vous avez des exemples, la Maison des Orangers, le Jardin d'enfants du Val Fleuri, le jardin des Lucayas. On a aussi prévu le parc des Coquelicots, le parc du 8 Mai, l'extension du parc du conservatoire, le jardin des Grands Plans, dans un an ou deux.*

### **➤ Amélioration de la qualité de vie**

*L'amélioration de la qualité de la vie en faveur de la jeunesse, je l'ai déjà dit, c'est la végétalisation des cours d'école, cette année, c'est l'école Mozart, il y en a pour 400 000 €. On a fait Renoir, on a fait La Pinède, Jean Giono, le Val Fleuri.*

*Ce ne sont pas des projets de circonstance parce qu'on est à un an des municipales, pas du tout. Cela s'inscrit dans une démarche de long terme.*

*On a la poursuite de rénovation des crèches, dont Esterella, où on a créé une unité de bébés.*

*Ensuite, en faveur du sport, le Pumptrack qui fait beaucoup parler de lui, 700 000 € tout de même.*

*La piscine en mer que l'on va développer et l'on va mettre des agrès sportifs parce que cela nous a été demandé.*

*Toujours dans l'amélioration de la qualité de vie en faveur du commerce de proximité, c'est le commerce de proximité à Cagnes qui assure la vie du centre-ville.*

*Si vous avez une boutique qui ferme, une lumière s'éteint, la ville se porte moins bien. J'ai le plaisir, l'honneur et l'avantage de vous dire que lorsque nous avons été élus, le taux de vacance, de mitage, le taux de commerces fermés en centre-ville en 1995 était de 15 %. À Cagnes, il était très mauvais avec une moyenne nationale, à l'époque, qui était de 10 %. On était nettement en péril.*

*Aujourd'hui, il est en 2024 à 8 % alors que la moyenne nationale est à 12,5 %. On fait la moitié de ce qu'il y avait en 1995, on est meilleurs qu'au plan national et globalement, le commerce et les commerces à Cagnes, bien que la situation ne soit pas mirobolante, se portent mieux que dans d'autres communes.*

*Si vous regardez ce qui se passe dans certaines villes françaises à l'heure actuelle, c'est un désastre. C'est un désastre.*

*Pour aider justement, on va requalifier tout l'hypercentre, la rue Giacosa, la rue du Marché, la rue de La Villette, les passages, les halles, les marchés, il y en a pour plus d'un million, 1,2 M€. C'est la requalification de l'hypercentre.*

*On a fait la place de Gaulle, on a fait le 11 Novembre, maintenant entre les deux, on requalifie tout avec un accord, avec les commerçants.*

*En faveur de la culture, c'est l'ouverture de la salle des Boiseries au Château-musée. Il y en a pour 300 000 €, 150 000 € d'éclairage en plus. Ce sont 450 000 € pour un château qui prend l'eau. On éponge, on éponge. [Rires.]*

*J'ai trouvé que c'était un peu excessif. Sécurisation, oui, parce qu'il y a un patio et que depuis 5 siècles, l'eau tombe au milieu du château parce qu'il y a une cour intérieure. C'est comme cela.*

*On va sécuriser le talus de la chapelle Notre-Dame de Protection, 200 000 €.*

*On continue l'amélioration de la qualité de vie, en faveur du social. Les budgets sociaux seront sanctuarisés parce que l'on pense à tous les Cagnois.*

*On doit penser à ceux qui ont une villa et une piscine, on doit penser à ceux qui ont une voiture. On a aussi le Secours populaire, on a le Secours catholique, et quand on y va, quand on va chez eux, on rencontre, pour la quasi-totalité, des gens qui sont dans des situations difficiles. La collectivité se doit de les aider, nous continuerons à les aider, bien sûr en faveur des associations, bien sûr du maintien social, et en faveur de la convivialité, du dynamisme de la commune.*

*C'est une ville qui bouge avec 400 manifestations.*

*On termine avec « la ville de Cagnes est devenue la plus attractive », ce n'est pas source Louis Nègre, c'est source INSEE.*

*On peut dire ce que l'on voudra, mais quand on a cette conclusion-là, d'années de travail, c'est une conclusion qui vient de l'extérieur, d'une institution respectée, et qui confirme que, sur toute la Côte d'Azur, la commune où les gens veulent venir, malgré tous ses défauts, malgré tous les défauts que nous avons tous, ils préfèrent Cagnes-sur-Mer.*

*Voilà le débat d'orientation budgétaire. Il est fait pour que l'opposition se positionne. Voilà les orientations. Si vous pouvez, vous nous dites que l'on peut faire mieux, nous vous écoutons.*

*Mais nous, nous atteignons ce résultat-là, qui est ce que nous pouvons faire de mieux à l'heure actuelle parce qu'il est difficile d'être plus attractif que le plus attractif.*

*Donc, je ne serai pas Coluche « qui lave plus blanc que blanc », surtout pour « un Nègre »... Oui, ça réveille un peu.*

*En tout état de cause, je vous remercie pour cette écoute très attentive et très studieuse de ce débat d'orientation budgétaire et je donne la parole à qui veut la prendre.*

**M. DOLCIANI.**- *Il faut bien que quelqu'un parle, Monsieur le Maire. Je profite et je vais essayer...*

**M. LE MAIRE.**- *Personnellement, cela me fait plaisir parce que l'on discute. C'est cela l'intérêt de la démocratie.*

**M. DOLCIANI.**- *Je vais cependant essayer d'être un peu plus court que vous, mais...*

[Rires.]

**M. LE MAIRE.**- *Le DOB a été étudié.*

**M. DOLCIANI.**- *C'était une boutade, Monsieur le Maire, mais je vais tout de même prendre le temps d'amener un petit peu de...*

*Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous discutons ce soir de l'avant-dernier budget de la mandature, et je vais redire quasiment la même chose que les années précédentes.*

*C'est un budget maîtrisé avec des frais de fonctionnement, eux aussi, maîtrisés, c'est bien, c'est même très bien, mais c'est un budget sage, et je vous l'ai déjà dit, trop sage.*

*Notre commune a la capacité de parler de l'aide par habitant, et vous l'avez rappelé, très faible, de pouvoir investir lourdement sur des projets structurants pour les 20 ou 30 prochaines années.*

*Vous allez me rétorquer que la Métropole investit sur notre territoire, et je vous répondrai, Monsieur le Maire, qu'elle ne fait que ce pour quoi elle a été créée, avec l'argent des Cagnois, ni plus, voire moins.*

*Le grand projet métropolitain qui nous concerne avec la ligne 4 du tramway en est toujours dans ses phases préparatoires, malgré toute la communication mise en place pour nous faire oublier des dizaines d'années d'attente autour des problèmes de déplacement et de stationnement dans nos villes, et les centaines d'heures passées par an dans les transports devenus obligatoires dans nos vies modernes.*

*Ces grands projets sont soumis à l'obtention de nouveaux financements privés sous la forme d'une énième augmentation de taxes. Cette fois, ce sera le tour de celle concernant la mobilité régionale appliquée à toutes les entreprises de plus de 10 salariés.*

*En France, mais aussi dans notre Métropole, malheureusement, chaque nouveau problème se voit créer une nouvelle augmentation de l'impôt.*

*Le tramway, même s'il représente une avancée majeure dans la mobilité, je vous rejoins là-dessus, ne règlera cependant pas tous les problèmes de circulation et de stationnement que nous connaissons dans notre commune.*

*Au mieux, il remplacera une grande partie des lignes de bus, comme l'a fait à Nice la ligne 2.*

*Le report modal, et c'est normal, ne pourra être que partiel, et de l'aveu même des services métropolitains, cette ligne cumulera, au mieux dans sa version étendue jusqu'à Vence, moins de 40 000 trajets/jour, soit tout juste mieux que le nombre de trajets actuels de Lignes d'Azur sur un périmètre identique.*

*Vous ne voulez plus de voitures, mais soyons lucides, nous en avons encore pour au moins 50 ans. Chaque jour, les Cagnois sont bloqués dans les embouteillages, et je ne vous parle pas des barrières de travaux que vous avez évoqués, avec par exemple les travaux sur Les Tuilières et Val Fleuri.*

*Chaque jour, la circulation et le stationnement deviennent des freins à l'activité et aux commerces de notre centre-ville. Chaque jour, malgré les promesses de nouveaux modes de circulation doux, apaisés et ouverts, la réalité revient au galop.*

*La population cagnoise croît, elle a augmenté de 5 000 nouveaux arrivants sur le seul mandat, et chaque jour, la circulation augmente, elle aussi.*

*Nous ne pourrons plus continuer à faire croire que les infrastructures actuelles suffiront. Oui, cela coûte cher de construire une route, cela coûte cher de construire des parkings, mais pour autant, c'est ce que vous faites déjà avec la création du barreau Lambert ou bien avec le parc relais de la gare qui a été créé et inauguré il y a quelques mois.*

*La demande d'infrastructures publiques adaptées est donc légitime et notre Ville doit continuer dans cette voie, même si cela a un coût important.*

*Alors, Monsieur le Maire, soyons visionnaires. Imaginons des solutions innovantes à l'échelle de notre commune. N'attendons pas les autres.*

*Cagnes est une belle et grande ville et nous devons préparer aujourd'hui l'avenir de nos enfants et petits-enfants.*

*L'ensemble des consommateurs désertent tous les centres-villes des villes moyennes au profit des grands centres commerciaux où l'offre est plus grande, le stationnement est facile, souvent couvert et, en plus, gratuit durant des heures.*

*Investissons donc dans des parcs de stationnement dans nos centres-villes pour redonner de l'attractivité à ceux-ci. Des lieux prédéfinis existent déjà, nous parlons de Sainte-Luce, de la place Saint-Pierre, ou bien d'un nouveau parking pour le Haut-de-Cagnes.*

*Ce n'est pas un gros mot que de parler d'offres de stationnement de qualité pour les habitants et les touristes. Touristes qui pourraient faire vivre notre commune au même titre qu'ils le font déjà à Saint-Paul-de-Vence, alors qu'aujourd'hui notre commune ne sert que de route pour leur permettre d'aller dépenser leur argent chez nos voisins et cependant amis.*

*Nous avons tous les atouts dans nos mains, il faut juste avoir la volonté politique de les mettre en avant.*

*Je vous rejoins sur ce point : l'offre de stationnement ne fait pas tout. Il est primordial, dès demain, de penser le futur de notre ville, de penser et réserver les zones pour les futurs tracés de transports en commun, qui devront relier nos quartiers et traverser nos villes, afin de permettre d'absorber le surplus de population.*

*Le développement de ces modes de transport, pourtant essentiels, ne doit pas continuer à être réalisé au détriment des voies de circulation actuelles. Il faut donc les développer, mais créer ces nouvelles voies de circulation dédiées en empruntant de nouveaux trajets sans réduire la capacité du réseau routier existant qui est déjà saturé.*

*Le réseau routier reste essentiel à tous les habitants non desservis par les transports en commun, mais aussi à l'ensemble du monde économique qui, chaque jour, a besoin de se déplacer sur l'ensemble du territoire et qui perd des centaines de milliers d'heures de productivité chaque année.*

*Nous devons aussi réfléchir à réduire le besoin de mobilité en dynamisant nos zones artisanales et commerciales pour créer de l'emploi chez nous, dans notre ville. Tous les emplois produits à proximité des zones de logement existantes, c'est autant de voitures en moins qui traverseront notre commune.*

*La volonté de la Métropole de centraliser l'activité économique sur le seul bassin niçois va à l'encontre même des règlements élémentaires de développement d'un territoire. C'est en mixant le logement et l'activité économique que nous réglerons les problèmes de circulation.*

*Cela passe par un travail de prospective, lourd, que l'Agence d'urbanisme de la Métropole, au vu de son effectif minimaliste, ne pourra mener seule. Notre commune doit y prendre part et cela aussi, c'est un investissement qu'il faut engager.*

*Je ne reviendrai pas sur les investissements essentiels concernant le développement durable, l'amélioration du cadre de vie dans nos écoles, une impérative obligation de résultats contre la réduction de nos dépenses énergétiques.*

*Vous avez déjà lancé beaucoup de projets et cela fait partie de nos propositions. Continuez, cela va dans le bon sens.*

*Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, ma vision du développement de notre commune n'est pas woke. Elle n'est peut-être pas dans la mode, elle ne reprend pas les codes de la bien-pensance médiatique.*

*Vous la qualifierez, parce que je vous connais, dans quelques minutes, de conservatrice voire de vision dépassée allant à l'encontre de la vision métropolitaine.*

*Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'elle ne fait que répondre aux besoins des actifs de notre commune qui vivent, comme moi, dans la vraie vie, bien loin des bureaux des dirigeants métropolitains.*

*Je vous remercie.*

***M. LE MAIRE.***- *D'autres interventions ? [Pas d'autre intervention.]*

*Enfin, Monsieur, vous êtes porte-parole de toute l'opposition, ce soir.*

*Ce que vous dites, je peux le comprendre.*

*Sur la Côte d'Azur, à la différence de certaines régions de France qui se dépeuplent, on a une augmentation globalement de la population qui, malgré tout, se tasse. Vous voyez, c'est le département du Var à l'heure actuelle qui augmente le plus.*

*Donc, quand on regarde la courbe d'augmentation de la population dans les Alpes-Maritimes, on a une montée qui semble arriver à un plateau. Vraisemblablement, le plateau va continuer, ne serait-ce que pour le prix du foncier, qui va freiner un certain nombre de personnes, et notamment les fonctionnaires qui aujourd'hui ont des difficultés majeures pour se loger, les fonctionnaires. Si vous n'êtes pas fonctionnaire, c'est encore plus délicat quand on demande trois fois le montant du loyer, cela fait beaucoup sur la Côte d'Azur.*

*On voit que des communes sont plus attractives que d'autres. Tout à l'heure, on disait que Cagnes est la ville la plus attractive du département, mais on a une augmentation des loyers à Cagnes-sur-Mer, qui est une des plus fortes, et cela corrobore d'ailleurs, cette augmentation, cette attractivité-là.*

*Nous avons des problèmes de circulation. On en est tous d'accord. Même quand vous regardez l'autoroute, le matin elle est embouteillée, le soir elle est embouteillée. Pourtant, elle ne dépend*

*pas de Louis Nègre mais elle est embouteillée tout de même. Les problèmes d'infrastructures, et vous avez raison, je vous rejoins, sont réels. Mais que fait-on ?*

*Je vous écoute, parce que je trouve que vous avez, j'allais dire, étudié votre réponse.*

*Pourquoi pas ? Mais on va prendre quelque chose de simple : l'avenue des Alpes, que fait-on ? J'entends qu'il y a des embouteillages dans l'avenue des Alpes, mais qu'est-ce que l'on fait concrètement ?*

*J'entends la réponse de gens comme vous, qui sont particulièrement bien placés et qui nous disent « y'a qu'à-faut qu'on ». Je leur dis, pas de problème, mais il faut que vous m'expliquiez ce que vous feriez, vous, si vous étiez à ma place.*

*L'augmentation des infrastructures, aujourd'hui, n'est plus, vous allez dire, d'actualité et l'on ne va pas faire, malgré, peut-être, votre regret, l'A8 bis. Il y aurait une telle levée de boucliers que ce n'est même pas la peine d'essayer.*

*Ils ont essayé. J'étais là déjà à cette époque, on s'est heurté à tout le monde, donc il faut à ce moment-là, si vous êtes gestionnaire de la puissance publique, vous dire : les gens ne veulent pas de l'A8 bis, qu'est-ce que je fais ?*

*Alors soit, vous dites « je n'ai rien à faire », vous tournez la tête ailleurs, vous mettez la poussière sous le tapis ; soit vous dites « j'ai une responsabilité qui m'oblige à trouver des solutions ». C'est là où la discussion avec des gens comme vous, qui sont tout de même de terrain, je leur dis : « d'accord, pas de problème, je veux bien discuter avec vous, mais vous aussi, vous m'amenez des solutions », parce que si c'est simplement pour dire que les infrastructures sont insuffisantes, on peut être d'accord.*

*Mais quelle est la solution ? Je n'ai pas bien entendu et je réclame qu'au-delà des critiques, l'opposition fasse des propositions constructives parce qu'il y a des choses qui nous ont peut-être échappées, que l'on n'a pas vues. Vous pourriez nous dire : « Si vous faites ça, cela ira mieux. ».*

*Pourquoi pas ? Moi, je suis pragmatique, mon idéologie, c'est simple, c'est le résultat.*

*Aujourd'hui, quand je regarde l'avenue des Alpes, vous pouvez raser les espaces verts. Mais si vous rasez les espaces verts, vous aurez une autoroute, il n'y aura plus que du bitume et je ne suis pas persuadé que les riverains le souhaitent.*

*Si je ne rase pas mon terre-plein central avec mes arbres et mon gazon, à ce moment-là, qu'est-ce que je fais ? Si je supprime une voie, je vais avoir M. Dolciani qui va me tomber dessus parce qu'il n'y aura plus qu'une voie.*

*On sent bien, on sent bien qu'avec une seule voie sur l'avenue des Alpes aujourd'hui, on n'a pas...*

**M. ALLEMANT**.- *Ce n'est pas possible.*

**M. LE MAIRE**.- *Ce n'est pas possible, voilà. Même la majorité vous soutient, Monsieur Dolciani.*

*Qu'est-ce qu'on fait ? Alors, et je parle sous votre contrôle à vous tous, en France, en Europe et dans le monde, y compris en Chine, on n'a pas trouvé autre chose.*

*Si l'on ne fait pas des infrastructures routières lourdes, mais lourdes... Ce n'est pas uniquement en mettant une voie de 3 m. Ce sont des ponts, mais ce sont des autoroutes, en fait. En bon français, si tu veux que cela circule, il faut faire ça.*

*Soit tu fais ça, et c'est en mode, non pas du tout conservateur, mais un peu dépassé, surtout dans les Alpes-Maritimes, avec le paysage, sans compter la pollution. Non, on ne va même pas entrer là-dedans.*

*On voit bien que l'autoroute elle-même, sature. Les autoroutiers disent eux-mêmes qu'il faut trouver de nouvelles méthodes pour circuler.*

*Le président du Conseil départemental de l'Essonne, qui a été ministre des Transports pendant 3 mois, qui est un spécialiste de la route, en arrive aujourd'hui à dire : « On ne va pas faire la*

*quatrième voie de l'autoroute, on ne va pas y arriver, on va se heurter à tout le monde et l'on va augmenter les nuisances. »*

*Il est d'accord, lui, c'est un routier, il fait partie des routiers, ce que l'on appelle les routiers, il propose qu'une voie de l'autoroute, non pas de l'avenue des Alpes, parce que là on ne pourra pas, soit réservée au covoiturage, aux transports en commun, aux taxis.*

*Les États-Unis font ça depuis 20 ans. Aux États-Unis, ils ont même des caméras spécifiques qui regardent qui vous êtes parce qu'ils avaient mis des poupées gonflables pour passer à deux ou à trois. Ils s'en sont rendus compte donc ils ont mis des caméras un peu plus sophistiquées.*

*Si vous empruntez la voie de covoiturage, vous avez intérêt à... sinon vous prenez une amende sévère. On en est là.*

*On pense aujourd'hui, et je parle sous votre contrôle, Monsieur Dolciani, que la solution n'est pas une nouvelle autoroute. C'est ça le problème. Elle fait trop de dégâts et les gens ne l'acceptent plus.*

*On pense aujourd'hui que la solution, c'est ce que l'on est en train d'essayer de faire. Quand vous me dites que l'on n'investit pas assez dans les infrastructures, je vous aime bien, mais vous allez me dire où « vous prenez l'argent » parce qu'on est en train de viser un T4 qui va coûter dans les 300-400 M€. Oui, on peut.*

*Mais T4, quand on voit T1, T2, T3, plus personne, Monsieur Dolciani, plus personne, à Nice dit qu'il faut revenir aux voitures, plus personne.*

*Et vous embarquez, quand je suis à Paris, je prends le métro, qu'est-ce que vous voulez, je prends le métro, et j'en suis très heureux. Pourquoi arrive-t-encore à circuler dans Paris ? Parce que c'est le taux de motorisation le plus faible de France. C'est la ville la plus riche, et c'est celle où il y a le moins de voitures parce que les gens ont le métro, le bus. Ils ont le métro, le bus, ils n'ont pas besoin de la voiture.*

*Nous, nous avons pris une option d'avenir, selon nous, qui est le transport en commun. On va mettre du tram, on va faire T4, et l'on va faire T5, et peut-être un jour T6 d'ailleurs, parce qu'un jour il faudra peut-être remonter jusqu'à Vence.*

*Pour moi, dans l'étude urbaine avec l'agence d'urbanisme, il y a un pôle de relais, la même chose que le parking que l'on a fait au PEM, on le ferait du côté de Decaux, pour justement, récupérer les gens de Saint-Paul, de La Colle, etc.*

*Mais on n'a pas trouvé, et je parle sur votre contrôle, Monsieur Dolciani, je n'ai pas trouvé d'autres solutions en France, en Navarre, en Europe et dans le monde, que le transport en commun pour faire circuler ce que l'on appelle du Mass Transit.*

*En revanche, dès que l'on sort des zones urbaines denses, à ce moment-là, la voiture continue à être nécessaire et l'on a du mal à contrebalancer la voiture.*

*Mais sur des zones urbaines denses comme la Côte d'Azur, où vous avez un million de personnes sur 15 km d'épaisseur et 70 km, on n'a pas trouvé mieux.*

*En mettant le train, on est en centaines de millions d'euros, on est en train de faire justement, ce que vous souhaitez, des infrastructures qui ne sont pas des infrastructures... On aurait pu imaginer construire, comme à Los Angeles, sur l'autoroute actuelle, une deuxième autoroute.*

*Pourquoi pas ? Mais qui supporterait ça ? Aujourd'hui, c'est fini, on aurait pu le faire il y a quelques décennies, peut-être. À Los Angeles, ils l'ont fait mais ils ont arrêté.*

*C'est très bien, en effet, d'avoir une vision, et je vous en remercie, à moyen long terme qui nous manque énormément dans ce pays. Il n'y a qu'à voir l'énergie nucléaire, la politique de l'énergie nucléaire est un désastre national, pour moi.*

*Mais avoir cette vision fait que lorsqu'on est responsable, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, on critique la situation et l'on arrive à s'entendre à peu près là-dessus. On est assez d'accord.*

*Après, je propose, et je propose en finançant.*

*Voilà ce que je souhaite et voilà ce que je pouvais répondre, au fond, à votre argumentaire qui était très dense et réfléchi. On vous remercie.*

*S'il n'y a pas d'autres interventions, Sarah ?*

*L'adjoine veut intervenir, peut-être pas envers M. Dolciani mais sur la dette. Allez-y.*

**Mme LESCANE.**- *Merci, Monsieur le Maire.*

*Comme vous l'a dit, Monsieur le Maire, qui dit dette, dit remboursement. Tant que la Ville aura un autofinancement de la sorte, la politique financière continuera ainsi.*

*Je vous rappelle que l'épargne nette, c'est-à-dire après avoir remboursé la dette annuelle, et qui sert pour l'investissement, est en 2024 de plus de 5,5 M€.*

**M. LE MAIRE.**- *Merci bien de ces explications complémentaires qui montrent que l'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre tout de même. En français, je traduis ce que cela veut dire, on est au maximum pied au plancher de ce que l'on peut faire.*

*Heureusement, je sais que vous n'êtes pas très favorable à la Métropole mais on a le droit d'avoir des idées différentes.*

*Mais je pense que les verres, il faut les regarder et selon la façon dont vous le regardez, vous pouvez le transformer en verre à moitié plein ou en verre à moitié vide.*

*Je considère que la commune de Cagnes-sur-Mer bénéficie largement du soutien et de l'aide de la Métropole. Je pense que certains, ici, pourraient me retrouver sur cette analyse-là.*

**M. DOLCIANI.**- *Je vous retrouve là-dessus.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous êtes d'accord avec moi, bien !*

**M. DOLCIANI.**- *Je vous l'ai déjà dit, Cagnes-sur-Mer est la ville de la Métropole qui s'en sort le mieux. Une fois qu'on a dit cela, ça ne veut pas dire que...*

[Rires.]

**M. CONSTANT.**- *C'est bien quand même, pour ceux qui habitent à Cagnes.*

**M. DOLCIANI.**- *Il faut avouer tout de même.*

**M. CONSTANT.**- *La station d'épuration, on a mis longtemps.*

**M. DOLCIANI.**- *Il y a plein de choses et heureusement.*

**M. LE MAIRE.**- *On est d'accord. La Métropole bénéficie, qu'on le veuille ou non, à Cagnes-sur-Mer, parce qu'elle a des moyens considérables.*

*Quand j'étais au Conseil départemental, ce sont des budgets un peu équivalents et c'est plus facile de dégager des sommes conséquentes quand on a des budgets en milliards, plutôt qu'en dizaines de millions.*

*On a des dossiers ficelés, on a des dossiers, montés par les collègues et les services, de grande qualité. Ce qui fait que quand on amène un dossier à droite, à gauche, dans ces institutions, ils regardent le dossier avec beaucoup d'attention parce que la commune de Cagnes-sur-Mer est une commune sérieuse, qui travaille bien, qui travaille au fond, qui fait de bons dossiers.*

*Vous savez, pour obtenir que pratiquement 96 % du PEM, le premier des Alpes-Maritimes, soient payés par d'autres que par nous, je peux vous dire que ce n'est pas arrivé tout seul. Ce n'est vraiment pas arrivé tout seul. Et nous, je sais que si nous avions dû payer 30 M€, nous ne l'aurions jamais fait. Jamais.*

*Mais on a été aidé par toutes les institutions parce que la qualité du dossier, le fait que l'on soit pionniers dans ce domaine-là, on ouvrait une nouvelle perspective, on avait une vision, on créait un Pôle d'Échanges Multimodal dans les Alpes-Maritimes. Certains ne savaient pas ce que c'était.*

*Quand on a porté ce dossier-là, il y a eu, comment dirais-je, un étonnement chez certains. À 30 M€, c'est vrai que vous pouvez réfléchir un peu. Aujourd'hui, on est à 3,7 M€, mettons 4 M€ et 96 % des 30 M€ sont payés par les autres.*

*Mais on est un exemple, une référence.*

*Pôle d'Échanges Multimodal. La directrice de Gares & Connexions du niveau national, est venue pour l'inauguration parce que l'on est un exemple, on est pionnier dans ce domaine-là et permettre d'avoir des trains qui, demain matin, passeront tous les quarts d'heure.*

*On peut toujours prendre sa bagnole, mais si l'on a un train tous les quarts d'heure, avec le parking à côté, parce que j'ai bien entendu ton message sur le parking, j'en suis totalement persuadé.*

*On ne peut pas demander aux automobilistes d'abandonner leur voiture en rase campagne ou de la laisser au garage. Il faut leur proposer une alternative. Ils ont le droit de partir de là pour aller là, mais peut-être pas d'entrer dans le centre-ville. Après, il y en a trop.*

*Donc, ils l'amènent dans un silo, ils posent leur voiture, c'est gratuit pour eux s'ils prennent le métro, s'ils prennent le bus, s'ils prennent le train, et ils rentrent.*

*Si vous voulez aller à Monaco, prenez le train, c'est un conseil d'ami. Si vous voulez aller à Cannes, prenez le train. Vous y arriverez sans problème en plein centre-ville et vous ne paierez pas le parking qui est très cher et à Monaco et à Cannes.*

*Voilà ce que je pouvais répondre en remerciant Sarah pour ses précisions complémentaires sur la dette, c'est bien, et pour la qualité de la réflexion de Monsieur Dolciani.*

*S'il n'y a pas d'autres interventions. Il faut prendre acte, il n'y a pas de vote.*

## **2. GARANTIE D'EMPRUNT CONSENTI PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN FAVEUR DE L'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE "FONCIERE COOPERATIVE DE LA REGION PACA" - CREATION DE 50 LOGEMENTS SOUS FORME DE BAIL REEL SOLIDAIRE DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE 8 AVENUE DE LA COLLE**

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

Afin de développer l'attractivité du territoire cagnois et de diversifier l'offre de logement accessible aux actifs, la commune s'engage depuis de nombreuses années aux côtés des bailleurs sociaux, par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent. Elle entend accompagner les actifs dans leur parcours résidentiel.

C'est ainsi que la commune s'est vue sollicitée par l'organisme foncier solidaire (OFS) « Foncière Coopérative de la région PACA » pour financer une opération immobilière de 50 logements sous forme de bail réel solidaire (BRS), située 8 avenue de la Colle.

Résultant des lois pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (ELAN), le dispositif permet de dissocier la propriété du foncier de celle du bâti, et par conséquent de proposer des logements aux actifs dont les plafonds de ressources sont celles du prêt social location-accession (PSLA), à un prix plus abordable :

- l'OFS conserve la propriété du foncier et cède le bâti,
- l'acquéreur devient propriétaire du bâti et locataire du terrain par BRS de longue durée (de 18 à 99 ans), pour lequel il verse une redevance d'occupation à l'OFS.

Ce démembrement entre le foncier et le bâti permet aux acquéreurs de bénéficier d'environ 15 à 30 % d'économie comparativement à un achat de logement en accession libre, similaire dans le même secteur.

En sa qualité de propriétaire du bâti, le titulaire du BRS, peut le céder en cours ou en fin de bail, sous réserve du respect des conditions de ressources du futur acquéreur, à un prix encadré et, dans l'hypothèse où le titulaire du BRS ne trouve pas preneur, l'OFS est tenu de lui racheter le bâti. Sous la même réserve du respect des conditions de ressources, le BRS peut également se transmettre à un héritier.

Par ailleurs, afin de garantir dans le temps la vocation sociale des logements, la durée du BRS est reconductible à chaque vente ou transmission de celui-ci.

Ce dispositif constitue en conséquence un outil anti-spéculation foncière et immobilière, limitant l'inflation des prix sur le territoire et permet aux actifs d'accéder à la propriété à un moindre coût, étant ici précisé que pour l'acquéreur, titulaire du BRS, la charge financière (remboursement d'emprunt pour l'acquisition du bâti et redevance d'occupation) est équivalente à un loyer dans le logement locatif traditionnel.

A ce titre, l'OFS « Foncière Coopérative de la région PACA » sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 436 768 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour permettre la réalisation d'une opération sise 8 avenue de La Colle, composée de 50 logements dont 35 en BRS accession et 15 en BRS locatifs (acquis et gérés par le bailleur social VILOGIA). La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 436 768 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°167148 constitué de 1 ligne de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 436 768 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à l'OFS « Foncière Coopérative de la région PACA » à hauteur de 100 % des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°167148, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

**Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.**

1 contre(s) : Michel LEBON



## **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.***-*On passe au point 2 et on va accélérer un petit peu, si vous le voulez bien.*

*On a tout de même une bonne nouvelle, cela se présente sous forme de garantie d'emprunt. Ce n'est pas palpitant la garantie d'emprunt.*

*En plus, c'est la Caisse des Dépôts et Consignations en faveur de l'organisme foncier solidaire, Foncière coopérative de la Région PACA, mais il y a tout de même 50 logements pour les actifs sous forme de bail réel solidaire.*

*Bail réel solidaire, c'est une première, chers collègues, à Cagnes-sur-Mer. C'est une première.*

*Avec Noëlle, avec les services logement, on explore toutes les pistes pour essayer de dégager du logement, notamment pour les actifs.*

*Là, on s'est engagé dans le bail réel solidaire, ça y est, il y a 50 logements qui vont sortir de terre, 8 avenue de La Colle, dont 35 à l'accession, qui seront achetés par des particuliers.*

*On a des propriétaires grâce au bail réel solidaire qui consiste, vous le savez, à dissocier la propriété du bâti de celle du foncier donc cela fait 20 à 30 % moins cher. Cela permet aux actifs d'avoir la possibilité de financer l'achat, ils sont propriétaires et, en même temps, ils sont appartements sociaux. C'est extraordinaire.*

*Vous relevez de la catégorie de la loi SRU et ils sont propriétaires. Ce n'est pas beau, ça ? Ils peuvent même le laisser à leurs enfants dans un cadre précis, il ne faut pas que cela dépasse un certain prix.*

*Pourquoi n'y avait-on pas pensé avant ? C'est une belle piste celle-là, qui permet... Mais comme on est en France où il y a des normes, on nous empêche de faire du bail réel solidaire de tous les côtés. On nous le limite, on nous le limite alors que cela marche.*

*Je voudrais que Noëlle nous précise un peu ce que c'est, et là aussi, on est plutôt pionniers dans ce domaine.*

*Noëlle, je te donne la parole.*

**Mme PALAZZETTI**.- *Merci, Monsieur le Maire.*

*Effectivement, le BRS, bail réel solidaire acquisition, permet aux couples, aux familles, aux personnes seules de pouvoir accéder à la propriété à un coût, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, de 30 % moins cher que le marché.*

*Ce dispositif repose sur la dissociation de la propriété du bâti, donc de l'appartement, et de celle du foncier, du terrain.*

*Ce dispositif prévoit la signature d'un bail entre un organisme foncier solidaire, que l'on appelle vulgairement OFS, qui, lui, reste propriétaire du foncier, et l'acheteur du bâti.*

*En garantissant l'encadrement du prix de revente du logement, ce bail permet d'assurer le caractère anti spéculatif et solidaire du dispositif.*

*L'acheteur de l'appartement, qui est titulaire des droits réels, s'engage au paiement d'une redevance de location auprès de l'OFS qui s'ajoute au coût de l'acquisition. L'OFS reste ainsi propriétaire du foncier à long terme.*

*L'évolution qu'il y a eu depuis quelques années, Monsieur le Maire, puisque vous disiez que l'on en parlait depuis longtemps, c'est que la durée du bail a été prolongée jusqu'à 99 ans. Au départ, c'était de 15 ans, de 18 ans. C'est vrai qu'accéder à la propriété, et se dire que 15 ans plus tard, il faut partir, aujourd'hui, on est sur des durées beaucoup plus longues, ce qui permet à une famille lambda de pouvoir accéder à cette propriété.*

*Bien sûr, vous avez des questions, souvent celle que l'on se pose en cas de divorce, que se passe-t-il au niveau du bien ? Le bien est pris en compte dans l'acte de divorce comme un bien privé. Chacun reprend sa part, chacun peut acheter la part de l'autre.*

*En cas de succession, parce que c'est aussi ce que l'on nous demande... parce que j'assiste aux commissions d'attribution des BRS, aujourd'hui sur les 35, il en reste 11 à Cagnes-sur-Mer. Majoritairement, ce sont des gens qui habitent Cagnes-sur-Mer ou aux alentours, toutes professions confondues. Donc en cas de succession, c'est à peu près la même chose que sur un bail privé, sur un local privé.*

*Les ayants droit doivent céder le bail aux acquéreurs, agréés par l'OFS, et bien évidemment il y a toujours une question d'éligibilité au logement.*

*C'est-à-dire que l'on doit avoir un minimum de revenu ou un maximum de revenu, on est dans des tranches : que l'on divorce, que l'on veuille céder son appartement ou le revendre, il faut toujours que cela s'adresse à une population qui peut rentrer dans les critères du social.*

*Voilà ce qu'il faut retenir sur ce type de produit.*

*Réellement, c'est un premier produit que l'on a lancé sur cet immeuble, il y en aura d'autres. Aujourd'hui encore, j'ai eu une dame, qui a été envoyée par un de mes collègues, elle est professeure dans un lycée, à Cagnes-sur-Mer mais n'arrive pas à trouver dans le privé. Elle a un apport mais malheureusement, les coûts d'achat des appartements dans le privé sont trop importants.*

*Je l'ai mise en relation avec l'OFS et elle m'a appelée, ce soir, pour me dire : « Écoutez, je crois que cela va aboutir. Enfin, je vais pouvoir être propriétaire en dépensant un moindre coût. »*

*C'est tout de même important pour les gens, qui peuvent aujourd'hui se loger, d'être propriétaires et d'être à Cagnes-sur-Mer surtout.*

*Si vous avez des questions.*

**M. BENSADOUN.**- [Hors micro] *Quelles sont les conditions d'acquisition financière ?*

**Mme PALAZZETTI.**- *Par exemple, pour une personne seule, nous sommes en zone A, il ne faut pas dépasser 38 508 €, deux personnes, 57 000 €. Cela correspond à des plafonds du prêt social de manière que l'on puisse toujours garder ce bien dans le parc social, pour qu'il n'y ait pas de spéculation.*

*Si l'on revend le bien, on ne peut pas faire de spéculation sur le bien donc c'est vraiment une option qui fonctionne bien.*

*Si vous avez des questions particulières ?*

**M. LE MAIRE.**- *Oui, Monsieur Dolciani.*

**M. DOLCIANI.**- *C'était juste pour dire qu'il faut l'augmenter, parce que c'est un mécanisme qui peut répondre à beaucoup de demandes.*

*Sur le papier, quand on regarde, c'est censé répondre même, je vais dire, à vraiment beaucoup de demandes.*

*Pour autant, si l'on fait le décompte entre 2019 et 2024, donc sur les 5 années d'existence du BRS, sur PACA, 72 000 ventes de logements, 2 200 en BRS. Finalement, on voit que cela a du mal à démarrer.*

**M. LE MAIRE.**- *Pourquoi ?*

**M. DOLCIANI.**- *Parce qu'après, vous restez tout de même locataire. Il y a quand même...*

**Mme PALAZZETTI.**- *Non, non.*

**M. DOLCIANI.**- *Vous avez tout de même une somme qui s'apparente à une location en plus du coût de votre crédit. De fait, dans la tête des gens, ce n'est pas encore ça et par contre, il faut bien payer. Je crois que c'est Vilogia qui va s'occuper de ce programme-là.*

**Mme PALAZZETTI.**- *Non, c'est nous.*

**M. DOLCIANI.**- *Pour la loi SRU, c'est décompté uniquement à partir du moment où c'est vendu. C'est-à-dire qu'il ne faut pas louer l'exercice parce que si l'on arrive en fonction des dates, on peut se retrouver à devoir payer une amende parce que ce n'est pas encore vendu. Il faut communiquer.*

**Mme PALAZZETTI.**- *Vous avez raison, c'est vrai que c'est un produit qui est peu connu, il faut que ce soit produit pour être connu. Aujourd'hui à Cagnes-sur-Mer ou dans d'autres communes, il n'y en a pas du tout. Les personnes n'ont pas l'information, donc il faudra du temps.*

Nous, nous ne sommes pas mécontents parce que pour un produit qui n'était pas très connu, il y a eu une bonne commercialisation. C'est important. En un an, ce sont tout de même près de 20 logements qui ont été vendus et je précise que c'est de la même qualité que les autres logements. Ce n'est pas du bas de gamme.

Enfin, j'assiste aux commissions, les gens ont les plans, ils ont un prêt, ils ont des prêts à taux zéro. On peut même investir.

La dame que j'ai eue aujourd'hui, a 80 % du montant pour accéder à son logement, elle fera un petit prêt, donc c'est de l'investissement.

**M. LE MAIRE.**- En tous les cas, nous sommes tous d'accord là-dessus, c'est une piste qu'il faut développer.

**Mme PALAZZETTI.**- Monsieur le Maire, je peux ajouter un petit mot pour Monsieur Dolciani, qui lui a été soufflé par mon collègue. Monsieur Dolciani, puisque vous êtes dans le bâtiment, n'hésitez pas à en faire la promotion, y compris dans les instances.

**M. DOLCIANI.**- [Hors micro] Ce sont des sujets qui sont discutés. Je vois à l'OIH, c'est quelque chose que l'on regarde avec un focus particulier mais il est vrai que...

**M. LE MAIRE.**- Cela a du mal à démarrer.

**M. DOLCIANI.**- 2 200 logements sur la région PACA en entier en 5 ans, ce n'est pas... !

**Mme PALAZZETTI.**- Il y avait un frein des municipalités aussi. Les maires avaient un peu peur parce que l'acquisition sociale, qu'est-ce que c'est ?

Tout vient à temps, il faut en faire la promotion. Je suis ravie parce qu'il y a des gens qui ne pouvaient pas accéder à la location, et qui, par leur revenu, peuvent accéder à l'accession. Ils payent autant de loyer et de prêt dans le BRS que ce qu'ils paieraient en loyer ou en privé.

**M. LE MAIRE.**- On va retenir votre initiative, Monsieur Dolciani. Dans le prochain Agora, on mettra quelque chose sur le BRS. Comme cela, on essaiera de diffuser.

Monsieur Lebon.

**M. LEBON.**- Je ne note pas vraiment grand-chose de très nouveau dans tout cela. S'agissant d'un bien dont on a l'usufruit d'une manière ou d'une autre sur une période de 99 ans, moi j'appelle cela un bail emphytéotique, ça existe déjà.

Ensuite, une fois de plus, nos élites, nos gouvernants, inventent encore une martingale tout à fait extraordinaire, c'est-à-dire que l'on va pouvoir acheter un appartement qui sera situé sur un terrain qu'on devra louer. Alors en effet, c'est très nouveau.

Ces nouveaux propriétaires seront dépendants du bailleur qui voudra bien leur louer leur terrain. À quel prix ? Cela va être des discussions à n'en plus finir.

En fait, le but de tout cela, c'est de relancer un petit peu le bâtiment et de faire croire aux gens qu'ils vont être propriétaires alors qu'ils ne seront propriétaires de pas grand-chose.

**M. LE MAIRE.**- Je crois que cette formule existe depuis longtemps en Angleterre. Cela a l'air de marcher là-bas.

**Mme PIHOUE.**- [Hors micro] Tout Londres.

**M. LE MAIRE.**- Je suis un peu moins critique que vous parce que cela permet tout simplement d'accéder et si vous le prenez pour 99 ans, Mon Dieu, cela vous laisse un peu le temps de voir venir. Et vous pouvez même le transmettre à vos héritiers dès lors qu'ils correspondent aux minima sociaux sinon, vous remettez l'appartement à l'OFS.

**M. DOLCIANI.**- [Hors micro] Avec un autre avantage, Monsieur le Maire, c'est que la tenue de l'immeuble aura plutôt tendance à être meilleure que dans un parc locatif, les gens veillent sur chez eux.

**Mme PALAZZETTI.**- Pour vous donner un ordre de prix, sur un T3, aujourd'hui, on est à 229 000 €, 75-80 m<sup>2</sup>. On peut toujours dire que ce n'est pas bien, que cela pourrait être mieux, qu'on loue. Ça, c'est la réalité.

Aujourd'hui, je pourrai donner les coordonnées des personnes qui ont signé parce que pour elles, c'était ça ou rien dans l'acquisition. Dans la location, aujourd'hui, vous le savez, il n'y a pas assez de logements en location pour tous les demandeurs. C'est donc une option que l'on a proposée à des gens qui voulaient louer dans le social et qui ont réussi à passer dans ce cadre-là.

Après, bien sûr, on loue... Est-ce qu'il vaut mieux louer toute sa vie dans le social ou être dans l'acquisition pendant 99 ans sur un terrain que l'on loue ? Je ne sais pas.

**M. LE MAIRE.**- Bien, merci. On va peut-être accélérer un peu maintenant que l'on a compris ce qu'était le BRS.

[M. le Maire procède au vote.]

### **3. GARANTIE D'EMPRUNT CONSENTI PAR LA SOCIETE ACTION LOGEMENT SERVICES EN FAVEUR DE L'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE "FONCIERE COOPERATIVE DE LA REGION PACA" - CREATION DE 50 LOGEMENTS SOUS FORME DE BAIL REEL SOLIDAIRE DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE 8 AVENUE DE LA COLLE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Afin de développer l'attractivité du territoire cagnois et de diversifier l'offre de logement accessible aux actifs, la commune s'engage depuis de nombreuses années aux côtés des bailleurs sociaux, par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent. Elle entend accompagner les actifs dans leur parcours résidentiel.

C'est ainsi que la commune s'est vue sollicitée par l'organisme foncier solidaire (OFS) « Foncière Coopérative de la région PACA » pour financer une opération immobilière de 50 logements sous forme de bail réel solidaire (BRS), située 8 avenue de la Colle.

Résultant des lois pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (ELAN), le dispositif permet de dissocier la propriété du foncier de celle du bâti, et par conséquent de proposer des logements aux actifs dont les plafonds de ressources sont celles du prêt social location-accession (P.S.L.A), à un prix plus abordable :

- l'OFS conserve la propriété du foncier et cède le bâti,
- l'acquéreur devient propriétaire du bâti et locataire du terrain par BRS de longue durée (de 18 à 99 ans), pour lequel il verse une redevance d'occupation à l'OFS.

Ce démembrement entre le foncier et le bâti permet aux acquéreurs de bénéficier d'environ 15 à 30 % d'économie comparativement à un achat de logement en accession libre, similaire dans le même secteur.

En sa qualité de propriétaire du bâti, le titulaire du BRS peut le céder en cours ou en fin de bail, sous réserve du respect des conditions de ressources du futur acquéreur, à un prix encadré et, dans l'hypothèse où le titulaire du BRS ne trouve pas preneur, l'OFS est tenu de lui racheter le bâti. Sous la même réserve du respect des conditions de ressources, le BRS peut également se transmettre à un héritier.

Par ailleurs, afin de garantir dans le temps la vocation sociale des logements, la durée du BRS est reconductible à chaque vente ou transmission de celui-ci.

Ce dispositif constitue en conséquence, un outil anti-spéculation foncière et immobilière, limitant l'inflation des prix sur le territoire et permet aux actifs d'accéder à la propriété à un moindre coût, étant ici précisé que pour l'acquéreur, titulaire du BRS, la charge financière (remboursement d'emprunt pour l'acquisition du bâti et redevance d'occupation) est équivalente à un loyer dans le logement locatif traditionnel.

A ce titre, l'OFS « Foncière Coopérative de la région PACA » sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 750 000 € à contracter auprès de la société ACTION LOGEMENT SERVICES, pour permettre la réalisation d'une opération sise 8 avenue de La Colle, composée de 50 logements dont 35 en BRS accession et 15 en BRS locatifs (acquis et gérés par le bailleur social VILOGIA). La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 750 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la société ACTION LOGEMENT SERVICES, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°1080639.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 750 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la société ACTION LOGEMENT SERVICES, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à l'OFS « Foncière Coopérative de la région PACA » à hauteur de 100 % des emprunts souscrits auprès de la société ACTION LOGEMENT SERVICES selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°1080639, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

**Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.**

1 contre(s) : Michel LEBON



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.** - *Je mets aux voix la délibération 3, c'est la même.*

*C'est le numéro 3, et vous votez de la même façon que le numéro 2.*

*Il faut que je veille aussi à l'opposition.*

[M. le Maire procède au vote.]

## SÉCURITÉ

### **4. MOTION DE SOUTIEN A LA DEMANDE DE CLASSEMENT DU SAUVETAGE EN MER AU PATRIMOINE IMMATERIEL DE L'HUMANITE – UNESCO**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le sauvetage en mer est une pratique essentielle à la sécurité de nos mers et de nos littoraux, profondément ancrée dans une tradition vivante d'altruisme et de don de soi. Plus qu'une simple mission, il s'agit d'un engagement collectif qui forge un lien unique entre les sauveteurs et leur territoire, incarnant l'esprit d'entraide qui définit la culture maritime et contribue à l'identité des communautés littorales et maritimes.

Au fil des années, cette tradition riche d'histoire et de solidarité est devenue un symbole de dévouement et de courage.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commune de Cagnes-sur-Mer souhaite se joindre à l'initiative promue par l'Association nationale des élus des littoraux (A.N.E.L.) pour le classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Par cette action, la commune invite l'ensemble de la communauté des gens de mer, les associations, institutions et collectivités littorales, à unir leurs forces pour que la pratique du sauvetage en mer et l'archipel des stations de la société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) qui constellent la France littorale obtiennent une reconnaissance et une protection par l'UNESCO.

Pour atteindre cet objectif, différentes étapes seront nécessaires :

1. Lancement d'une enquête nationale : Cette enquête, à laquelle Cagnes-sur-Mer apportera son concours, permettra de rassembler des témoignages, récits et données quantitatives et qualitatives sur les pratiques de sauvetage en mer, nécessaires à la constitution du dossier d'inventaire, sachant que notre station du Cros-de-Cagnes a fêté ses 100 ans en 2024. C'est la plus ancienne station des Alpes-Maritimes et du Var.

2. Inscription du sauvetage en mer à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel : Au travers de l'initiative relayée par l'A.N.E.L., en collaboration avec le ministère de la Culture, Cagnes-sur-Mer se joindra à la procédure visant à inscrire le sauvetage en mer sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette reconnaissance nationale constituera une étape essentielle pour le classement auprès de l'UNESCO.

3. Soutien des collectivités et des acteurs de la mer : la commune travaillera en partenariat avec les autres collectivités littorales, les associations du littoral, les associations de sauveteurs en mer, ainsi que les institutions maritimes, pour construire une communauté forte et mobilisée autour de ce projet.

Cette démarche est à la fois ambitieuse et exigeante, mais elle reflète les valeurs profondes de Cagnes-sur-Mer et de ses habitants. Elle s'inscrit dans un mouvement de reconnaissance et de préservation des patrimoines humains et culturels qui reflète un caractère essentiel de l'identité de nos territoires littoraux, de la communauté des gens de mer et plus largement de l'histoire de notre nation.

En honorant le courage et le dévouement des sauveteurs en mer, nous transmettons aux générations futures un héritage d'une portée universelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'encourager et de soutenir cette initiative en adoptant la présente motion.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Mme Laurence TRASTOUR-ISNART ne prend pas part au vote.



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Nous avons ensuite une motion de soutien à la demande de classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco. Même M. Lebon est d'accord, Louis Nègre est d'accord, l'équipe est d'accord.*

*Je rappelle que la station du Cros-de-Cagnes a fêté ses 100 ans en 2024.*

*Mme Trastour ne prend pas part au vote parce qu'elle est membre de l'administration de l'ANEL.*

*Cette station, qui a 100 ans, c'est la nôtre, et c'est la plus ancienne des Alpes-Maritimes.*

[Mme Trastour quitte la salle.]

[M. le Maire procède au vote.]

**M. LE MAIRE.**- *C'est à l'unanimité, merci.*

[Retour de Mme Trastour.]

## JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

### **5. PERIMETRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS DU VAL DE CAGNE - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AW N° 74, 75 et CY N° 1**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis près de 30 ans, Cagnes-sur-Mer conduit une politique volontariste en faveur de la reconquête des milieux naturels et agricoles.

Sur la Cagne, cours d'eau emblématique de Cagnes-sur-Mer dont elle tire son nom, la municipalité porte une vision de préservation et de valorisation de ce corridor écologique majeur : « *La Coulée bleue* ».

Le schéma d'orientation de « *La Coulée bleue* » a désigné le Val de Cagne comme secteur stratégique de restauration de la Cagne, élément clé de la prévention des inondations, de la préservation de la biodiversité, de l'amélioration du cadre de vie et de la reconquête des terres agricoles périurbaines.

Dès 1995, la commune a mis en œuvre de nombreuses actions pour sauvegarder la zone agricole du Val de Cagne face aux détournements d'usage, redynamiser l'activité agricole et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

Ainsi, les 3 sites de jardins familiaux créés ont permis à 70 familles cagnoises de cultiver, tandis que 5 agriculteurs ont pu s'installer sur des parcelles communales.

En 2003, la ville a signé la 1<sup>ère</sup> convention d'intervention foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) du département. L'exercice du droit de préemption a permis de réaliser 18 interventions de la SAFER et 1,6 M€ d'investissement public pour l'acquisition de 4,8 ha de terrains agricoles par la commune.

Afin de poursuivre activement la sauvegarde du « Val de Cagne agricole », interdépendante de la renaturation de la Cagne, le Schéma directeur souligne la nécessité de renforcer les outils réglementaires.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP), lors de sa séance du 15 février 2024.

Le PPEANP vise à renforcer et pérenniser l'agriculture et la protection des espaces naturels, mettre en valeur les sites naturels et forestiers et assurer la pérennité, voire recréer de grandes continuités écologiques en protégeant les terres agricoles.

Dans ce cadre, la commune s'est rapprochée des propriétaires des parcelles cadastrées section AW n° 74, 75 et CY n° 1, d'une superficie totale de 20 545 m<sup>2</sup>, en vue de les acquérir au prix de 438 000 euros, validé par France Domaine.

Ce premier acte du dispositif du PPEANP confirme la volonté de la commune de mettre en valeur le Val de Cagne naturel et agricole et de le préserver de l'urbanisation.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AW n° 74, 75 et CY n° 1, d'une superficie de 20 545 m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

~~~~~

### **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.***- *Voilà la parcelle que nous souhaitons acquérir. À ce jour, nous avons déjà réalisé 18 interventions de la SAFER, 1,6 million d'investissements pour près de 5 ha de terrain agricole.*

*Vous voyez, 5 ha, c'est tout ce vert bleu qui va être acheté. Cela nous permet de poursuivre cette volonté, qui est la nôtre, de sauvegarder l'agriculture d'abord, d'avoir des circuits courts ensuite, et de protéger les espaces naturels qui restent sur notre commune.*

*Il faut approuver l'acquisition d'une parcelle de 2 ha.*

[M. le Maire procède au vote.]

## **6. PRESERVATION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS DE LA COMMUNE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DD N° 60**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis près de 30 ans, Cagnes-sur-Mer est résolument engagée dans la préservation accrue de ses espaces naturels. Dernier en date, le parc des Canebiers est le 10<sup>ème</sup> parc naturel urbain, offrant aux Cagnois un îlot de fraîcheur de 30 000 m<sup>2</sup> en plein centre-ville.

La commune entend poursuivre cette politique, dans la perspective de création du parc naturel des Tenchurades.

Déjà propriétaire de près de 30 hectares de terrains boisés en limite nord du territoire communal, elle s'est rapprochée des propriétaires indivis d'une parcelle cadastrée section DD n° 60, d'une superficie de 16 395 m<sup>2</sup>, sise à l'extrémité du chemin de la Campanette.

L'acquisition de ce terrain au prix de 98 370 euros permettra ainsi de compléter la maîtrise foncière de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section DD n° 60, d'une superficie de 16 395 m<sup>2</sup>, au prix de 98 370 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



### **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.-** *On est déjà propriétaire de 30 ha dans ce secteur de terrain boisé. On souhaite acheter 16 395 m<sup>2</sup>.*

*C'est là encore une vision à moyen long terme, la création du futur parc qui, lui, sera beaucoup plus grand que les autres, le parc des Tenchurades.*

*Le parc des Tenchurades, c'est un espace vert qui subsiste, il est passé à travers tout. Nous avons là-bas la possibilité, à moyen terme, en rachetant ces parcelles, d'ouvrir un énorme espace naturel qui sera protégé au centre de la commune de Cagnes-sur-Mer, pour les Cagnois, pour 98 000 €.*

[M. le Maire procède au vote.]

**7. ACQUISITION DU LOT DE VOLUME N° 2 DEPENDANT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AY N° 238 - RENAULT MINUTE, PARKING DU CROS-DE-CAGNES**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Sur les 3 lots de volume composant l'ensemble immobilier complexe, sis 126 avenue de Nice, dépendant de la parcelle cadastrée section AY n° 238, la commune s'est rendue propriétaire en 2003, de deux lots de volume et y a aménagé le Parking du Cros-de-Cagnes.

Au départ de son locataire commercial « RENAULT MINUTE », la SCI AURELIA, propriétaire du 3<sup>ème</sup> lot de volume, a fait part à la commune de sa volonté de vendre son bien.

Etant ici précisé que la parcelle AY n° 238 est inscrite au PLUm dans le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dite « Terrain Renault », qui a vocation à accueillir un programme hôtelier enrichi d'une offre en services (restauration, bien-être...), du logement dont 30 % de logement social, du stationnement public et une liaison piétonne entre l'avenue de Nice et le Port du Cros-de-Cagnes, étant ici précisé que l'acquisition de ce dernier lot de volume au prix de 730 000 euros, validé par France Domaine, permettra à la commune de maîtriser l'ensemble de la parcelle, ce qui représente plus de 20 % de l'emprise totale de l'OAP et fera de la commune un acteur incontournable de l'aménagement de ce quartier.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du lot de volume n° 2 de la parcelle cadastrée section AY n° 238, au prix validé par France Domaine de 730 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



**DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Nous avons déjà Renault, il nous manquait Renault Minute, donc 730 000 €.*

*C'est validé par France Domaine, cela permettra de maîtriser l'ensemble de la parcelle et de pouvoir réagir demain ou après-demain lorsqu'il va falloir créer, peut-être, un parking supplémentaire là-bas. Eh oui, oui, et de l'habitat, des équipements publics, voilà.*

*On se rend maître de l'ensemble de la parcelle.*

[M. le Maire procède au vote.]

**8. CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AR N° 122, 125, 132, 479 et 605 - INCORPORATION DE LA RUE MODIGLIANI DANS LA VOIRIE METROPOLITAINE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AR n° 122, 125, 132, 479 et 605, d'une superficie totale de 774 m<sup>2</sup> qui constituent partie de l'assiette de la rue Modigliani.

En vue de l'incorporation de cette voie et de ses trottoirs dans la voirie métropolitaine, la Métropole en a sollicité la cession à l'euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession à la Métropole Nice Côte d'Azur à l'euro symbolique des parcelles communales cadastrées section AR n° 122, 125, 132, 479 et 605, d'une superficie totale de 774 m<sup>2</sup>, formant partie de l'assiette de la rue Modigliani,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- *Ensuite, la délibération n° 8, c'est sur les parcelles communales, cadastrées, section AR n° 122, 125, 132, 479 et 605 et incorporation de cette partie de la rue Modigliani, dans la voirie métropolitaine.*

*Ceci n'a rien à voir avec la mosquée dont on a beaucoup parlé, mais vous avez toute une partie de la voie qui appartient encore à la commune, et donc il faut la céder à la Métropole.*

[M. le Maire procède au vote.]

## **9. ETAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

En application de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, les communes doivent délibérer sur les opérations immobilières effectuées au cours du précédent exercice.

Ainsi, en 2024, la commune :

- a acquis de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur une parcelle de 958 m<sup>2</sup> sise 12, chemin des Grands Plans, au prix de 869 409,72 euros. Cette acquisition permettra de créer un jardin pour le quartier des Grands Plans dans le cadre de la politique un quartier – un jardin.
- a vendu :
  - o une parcelle de 764 m<sup>2</sup> sise rue Anatole France, à la société EIFFAGE au prix de 815 000 euros afin de réhabiliter la friche urbaine, entre la rue Louis Negro et la rue du Brigadier Claverie,
  - o un terrain de 2 082 m<sup>2</sup> sis 55, avenue de Grasse, au prix de 760 000 euros à la société ERILIA pour la réalisation d'un programme 100 % social, ainsi que des logements pour les apprentis des Compagnons du Devoir afin de maintenir cet établissement d'excellence sur le territoire de la commune et dont la première pierre a été posée en décembre 2024,
  - o un terrain de 23 134 m<sup>2</sup> sis 73, chemin des Salles, à la société ERILIA afin de créer 46 unités d'hébergement autonomes pour les gens du voyage, sur l'ancien site du Camping des Caraïbes, à l'euro symbolique,
  - o les terrains d'assiette du futur écoquartier Canebiers-Villette d'une superficie de 23 606 m<sup>2</sup>, à la société publique locale Côte d'Azur Aménagement, au prix de 11 415 562 euros,
  - o une parcelle de 22 m<sup>2</sup> intégrée dans une propriété privée depuis l'après-guerre, au prix de 25 000 euros,
  - o un délaissé de l'ancien chemin des Canebiers de 29 m<sup>2</sup> intégré dans une propriété privée au prix de 3 625 euros,
  - o une emprise de terrain de 168 m<sup>2</sup> constituant une partie de l'assiette du bâtiment des voyageurs de la nouvelle gare à la SNCF, à l'euro symbolique,
- et échangé une parcelle de terrain de 2 556 m<sup>2</sup> contre une parcelle de 4 000 m<sup>2</sup>, moyennant une soule de 17 000 euros, afin de disposer d'un tènement foncier agricole suffisant pour permettre l'installation d'un exploitant.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'état des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2024.

**Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.**

1 contre(s) : Michel LEBON



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE**.- *Vous avez la liste des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2024, on a acheté, on a vendu, on a échangé, bref, c'est la vie courante.*

*Il faut donc approuver l'état des acquisitions et des cessions immobilières.*

*Vous avez toute la liste, j'allais dire, avec les adresses, les superficies, les propriétaires, bref, tout ce que vous voulez.*

[M. le Maire procède au vote.]

### **10. GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE GESTION ET LEURS AVENANTS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a réformé les modalités d'attribution des logements locatifs sociaux et prévoit la mise en place d'une gestion en flux des réservations de logements sociaux.

Les modalités de ce nouveau mode de gestion ont été établies à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La gestion en flux est une nouvelle méthode de répartition des logements libérés qui rompt le lien entre un logement physiquement identifié et le contingent de réservation.

Ainsi, la commune se voit attribuer chaque année pour chaque bailleur social, un nombre de logements locatifs sociaux réservés, calculé suivant le pourcentage de logements réservés dont la commune dispose sur l'ensemble du parc de chaque bailleur social appliqué au nombre estimatif de logements qui se libéreront dans l'année.

La gestion en flux s'exerce par bailleur et par réservataire, et se traduit par une convention bilatérale entre chaque bailleur et chaque réservataire de logements sociaux.

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté les conventions bilatérales avec les bailleurs sociaux qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A l'issue de l'année 2024, il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Abrogation de la convention de gestion en flux entre la commune et Logirem suite à la fusion intervenue entre Erilia et Logirem depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- Signature de nouvelles conventions avec les bailleurs sociaux Poste Habitat Provence et 3F Sud ;
- Signature des avenants pour préciser les modalités d'actualisation et de suivi des conventions, actualiser le taux de réservation et l'estimation du flux de logements à mettre à disposition de la commune pour 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'abroger la convention de gestion en flux approuvée le 30 novembre 2023 entre la commune et Logirem ;
- d'approuver les termes des avenants n°1 aux conventions bilatérales de gestion en flux des réservations de logements sociaux sur le territoire, entre la commune et les bailleurs sociaux suivants :

- Avenant n°1 à la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et Erilia
- Avenant n°1 à la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et CDC Habitat
- Avenant n°1 à la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et Côte D'Azur Habitat
- Avenant n°1 à la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et Habitat 06
- Avenant n°1 à la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et ICF Habitat
- Avenant n°1 à la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et Logis familial
- Avenant n°1 à la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et UNICIL
- Avenant n°1 à la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et IN'LI PACA ;
- d'approuver les nouvelles conventions bilatérales de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et les bailleurs sociaux suivants :
  - Convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et Poste Habitat Provence
  - Convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et 3F Sud ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à engager l'ensemble des actions, à abroger et signer chaque convention et avenant entre la commune et les bailleurs sociaux, et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.***- *Cette gestion en flux a été adoptée le 14 décembre 2023. Avec les bailleurs sociaux, elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. [Lecture de la délibération.]*

[M. le Maire procède au vote.]

## **11. ACTUALISATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA TRANQUILLITE DES RESIDENTS DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La municipalité conduit une politique volontariste de production de logements locatifs sociaux dans des programmes neufs ou via la réhabilitation de bâtiments. Cette politique s'appuie sur des axes forts de qualité des logements, d'intégration urbaine, de respect de l'environnement et d'agrément de vie.

Le droit de jouir d'un logement tranquille et sûr, dans lequel l'espace privé, comme les parties communes, permettent à chacun le plein exercice de ses libertés individuelles, est une dimension essentielle du vivre ensemble, qu'il est nécessaire de protéger.

Afin de veiller à l'effectivité de cette tranquillité, la commune a créé plusieurs dispositifs, notamment des réunions spécifiques « Qualité-Tranquillité », des visites régulières des résidences et l'invitation de tout nouveau locataire du parc social à un entretien personnalisé, au cours duquel lui est remis un exemplaire, signé de sa part, de la « Charte du Locataire Cagnois ».

Dans le but de renforcer les échanges entre les autorités judiciaires, les bailleurs et la commune, un partenariat a également été conclu entre ces différents acteurs, suivant les termes de la convention adoptée par le Conseil municipal en séance du 20 juin 2024.

Ainsi, le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Grasse peut transmettre une copie de la décision pénale définitive constatant les troubles causés par un locataire ou un occupant (jugement, ordonnance ou décision de composition pénale) à la demande du bailleur social, afin que ce dernier puisse étayer son assignation aux fins de résiliation judiciaire du bail pour trouble de jouissance.

Ce partenariat permet au procureur de la République, au Préfet, au Directeur Départemental de la Sécurité Publique, au Maire de la commune et aux bailleurs sociaux d'établir, par anticipation, un plan d'actions en vertu duquel ils s'engagent, dans le cadre de leurs responsabilités respectives, pour agir de manière coordonnée, afin d'apporter les réponses adaptées à toutes situations mettant en cause la tranquillité et la sécurité publiques des habitants.

Afin de concilier efficacité des procédures et confidentialité, il convient de préciser le cadre d'échange de données personnelles, à l'article 5 de la convention partenariale actualisée.

Eu égard à ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la nouvelle convention relative au renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents du parc de logements sociaux de la ville de Cagnes-sur-Mer, jointe au présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette convention.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Pour nous, je l'ai dit tout à l'heure, qui avons une vision où la sécurité fait partie des droits de l'homme et de la femme dans notre société à nous, le droit de jouir d'un logement tranquille est une dimension essentielle du vivre-ensemble, qu'il est nécessaire de protéger.*

*Nous avons fait des réunions spécifiques Qualité-Tranquillité, des visites régulières, et puis on a même une Charte du locataire cagnois. C'est un peu pionnier, cela aussi.*

*Nous avons donc adopté cette Charte le 20 juin 2024, le procureur de la République peut désormais, grâce à cette convention, nous transmettre copie – c'est nouveau – de la décision pénale définitive constatant les troubles causés par un locataire ou un occupant, à la demande du bailleur, afin que ce dernier puisse étayer son assignation aux fins de résiliation judiciaire du bail pour troubles de jouissance.*

*C'est une avancée supplémentaire.*

*Je donne la parole à Noëlle pour qu'elle nous précise un peu de quoi l'on parle.*

**Mme PALAZZETTI.**- *Monsieur le Maire, cette convention que nous avons signée l'année dernière avait besoin d'être mise à jour, puisque nous avons trois bailleurs supplémentaires, un bailleur qui a fusionné avec un autre. Comme ce sont des bailleurs sociaux qui déclenchent, on va dire, la demande d'expulsion pour les raisons d'incivilité ou de troubles à l'ordre public, il était nécessaire de réactualiser cette convention.*

*Nous avons également ajouté un article sur les engagements de la commune qui n'y figuraient pas.*

*Ces engagements, Monsieur le Maire, vous les a précisés, de manière que sur cette convention, l'État s'engage, le bailleur s'engage, la police s'engage et la commune s'engage par les actions qui vous ont été détaillées.*

À la demande de certains bailleurs qui ont été rappelés un peu à l'ordre dans le cadre de la confidentialité des données, nous avons ajouté cet article, qui est l'article 5 - Confidentialité et protection des données échangées, où nous nous engageons, bien évidemment.

Comme l'a dit M. le Maire, nous avons en notre possession, par l'intermédiaire du procureur, les coordonnées des personnes visées, mais nous sommes tenus à la confidentialité de leurs données.

On est dans le cadre du RGPD, je l'ai dit depuis longtemps, cela se confirme encore aujourd'hui. Nous devons assurer, dirons-nous, le respect des personnes qui peuvent être expulsées.

Cela peut être aussi pour des faits, on ne fait pas appel à la convention, mais d'impayé de loyers.

Il y a une confidentialité à exercer, c'est la raison pour laquelle on propose aujourd'hui, dans cette séance, l'actualisation de la Convention.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

[M. le Maire procède au vote.]

## DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

### **12. ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) REUNIE EN 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, « *Le Président de la Commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

En 2024, cette commission s'est réunie le 13 juin afin d'examiner les rapports d'activité des délégataires de service public de l'année N-1, soit 2023.

Suite à leur examen par la CCSPL, l'ensemble des rapports d'activité ont été présentés au Conseil municipal qui en a pris acte, en séance du 20 juin 2024.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2024, tel qu'indiqué ci-dessous :

| <b>ETAT DES TRAVAUX ANNEE 2024 :</b> |
|--------------------------------------|
|--------------------------------------|

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Réunion du 13 juin 2024 :</b> |
|----------------------------------|

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport d'activité de l'exercice 2023 du délégataire de service public de la fourrière – Société TSTV |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport d'activité de l'exercice 2023 du délégataire de service public du Casino de Jeux – Casino TERRAZUR |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport d'activité de l'exercice 2023 du délégataire de service public de la chambre funéraire – Société Funécap |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport d'activité de l'exercice 2023 du délégataire de service public du stationnement payant sur voirie – Indigo |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport d'activité de l'exercice 2023 du délégataire du contrat de concession pour l'installation, l'entretien et la maintenance du mobilier urbain d'affichage et d'information |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Le conseil prend acte.</b> |
|-------------------------------|

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### **13. DEFINITION DE NOUVELLES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DITES ZONES ENR**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement de ce type d'énergies de manière à lutter contre le changement climatique et à sécuriser l'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable sont définies en fonction des potentiels du territoire et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installées.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche le fait qu'ils soient situés en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de leur autorisation ou de leur permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. La commune délibère pour l'identification des zones d'accélération et transmet ses choix au référent préfectoral (2° du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie).

Une première délibération a été votée le 6 novembre 2024 définissant des zones ENR, comprenant le solaire thermique et photovoltaïque comme unique source d'énergie représentée. Ces zones concernent 9 942 parcelles pour une superficie de 9,72 km<sup>2</sup>, soit plus de 54 % du territoire communal.

Suite à des demandes d'ajouts complémentaires, de nouvelles zones sont ici proposées, à ajouter aux précédentes, sur les mêmes sources d'énergie. Elles correspondent à l'espace situé dans la zone agricole du PLUm afin de favoriser l'essor du solaire sur les toitures des hangars et autres bâtiments.

Une page dédiée sur le site internet de la ville a permis de recueillir les observations de la population sur le dispositif. Seules deux remarques concernant ce projet ont été émises.

Les zones supplémentaires proposées concernent 558 parcelles pour une surface de 1,11 km<sup>2</sup>.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de définir comme nouvelles zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en carte en annexe à la présente délibération,
- de valider la transmission de la cartographie de ces zones à M. le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur.

*PJ : Cartographie de la nouvelle zone ENR en jaune sur la carte, liste des parcelles concernées*

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



### **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.-*** La Zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers les espaces qu'elle estime adaptés.

*On a voté une première délibération le 6 novembre 2024.*

*Pour donner suite à des demandes d'ajouts complémentaires, de nouvelles zones sont ici proposées. Ce sont les zones agricoles du PLUm, et il n'y a eu que deux remarques. Cela concerne 558 parcelles pour une surface de 1,11 km<sup>2</sup>.*

[M. le Maire procède au vote.]

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 14. RETROCESSION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL "LE BORDELAIS"

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2007, la commune a instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel, elle peut exercer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ainsi que les baux commerciaux.

L'objectif du droit de préemption est de permettre à la commune de maîtriser son développement économique, d'assurer le maintien de l'attractivité de ses quartiers, veiller à la diversité des commerces de proximité indispensable pour satisfaire les besoins de la population.

Dans ce cadre, la commune a préempté le droit au bail de « LE BORDELAIS », sis 54 boulevard Maréchal Juin.

Elle s'est attachée à trouver un repreneur, conformément aux dispositions des articles L 214-2 et R 214-11 et suivants du code de l'urbanisme, en lançant un appel à candidature et en établissant un cahier des charges définissant les modalités de cession du droit au bail.

Un appel à candidature a donc été lancé en 2024, pour la reprise du droit au bail de ce local commercial. Le projet de M. Delmotte et Mme Coly Krotova d'implanter un salon de thé, boulangerie, pâtisserie avait été retenu mais pour des raisons personnelles, ces derniers ont retiré leur dossier.

La ville a donc relancé un 2<sup>e</sup> appel à candidature à l'automne et c'est la candidature de Christelle et Maryne Cagnoli qui a été retenue, pour leur projet de restaurant « Chez Marie-Louise ».

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de rétrocéder le droit au bail du local sis 54 boulevard Maréchal Juin, à Christelle et Maryne Cagnoli, moyennant le prix de 5000 euros, étant ici précisé que l'ensemble des frais liés à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son premier adjoint, à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



### DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- *Cette rétrocession a donné lieu à un appel à candidatures.*

*Le projet de M. Delmotte et Mme Coly Krotova d'implanter un salon de thé avait été retenu, mais pour des raisons personnelles, ces derniers ont retiré leur dossier.*

*La Ville a donc relancé un deuxième appel à candidatures, et c'est la candidature de Christelle et Maryne Cagnoli qui a été retenue pour leur projet de restaurant Chez Marie-Louise, pour lequel elles vont donner 5 000 €. On me dit qu'elles vont faire 80 000 € de dépenses.*

*S'il n'y a pas de question, c'est une bonne nouvelle.*

**Mme PAPY.**- *Elles sont là, Monsieur le Maire.*

**M. LE MAIRE.**- *Alors, mesdames, vous avez assisté jusqu'à 20 heures, vous avez...*

*Le premier adjoint dit que vous avez peut-être faim, mais on ira goûter.*

*C'est vous qui êtes vainqueurs de cet appel à candidatures. Vous êtes deux dames qui avaient déjà une expérience. J'ai vu votre dossier. Vous avez, j'allais dire, l'envie, j'ai lu à travers votre déclaration que vous étiez vraiment motivées pour prendre ce restaurant qui mérite. Il est bien*

*placé, et je suis persuadé qu'une clientèle avec une cuisine traditionnelle française, devrait correspondre à une demande.*

*Nous vous souhaitons de réussir, c'est votre intérêt, mais c'est le nôtre, pour qu'on ait de nouveau un établissement de qualité, grâce à vous, sur Maréchal-Juin.*

**Mme CAGNOLI.**- *On est ouvert le dimanche.*

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.**- *Et vous fermez quand ?*

**Mme CAGNOLI.**- *Le lundi.*

**M. LE MAIRE.**- *C'est plus traditionnel.*

*Je crois avoir compris que vous alliez faire de lourds travaux à l'intérieur parce qu'il y en a besoin. Vous allez tout remettre à plat, c'est très bien, pour correspondre aux normes sanitaires, d'hygiène, etc. Et je suis persuadé que le jour où vous ouvrirez, c'est dans combien de temps ?*

**Mme CAGNOLI.**- *Entre mai et juin.*

**M. LE MAIRE.**- *Donc avant juillet. Nous aurons l'occasion de venir avec vous inaugurer ce nouveau restaurant qui ne s'appelle plus Le Bordelais, mais qui va s'appeler Chez Marie-Louise, du prénom de la grand-mère.*

*Merci beaucoup. Merci, mesdames.*

[Applaudissements.]

[M. le Maire procède au vote.]

## EDUCATION

### **15. DEROGATIONS SCOLAIRES - ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ENTRE LES COMMUNES DE BIOT ET DE CAGNES-SUR-MER**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune de Biot propose à la commune de Cagnes-sur-Mer de passer une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques dans le cadre des dérogations scolaires, comme elle le pratique depuis quelques années.

Le montant de la participation financière par élève est fixé à 1 220,00 € à compter de l'année scolaire 2024/2025 et jusqu'au 31 Août 2027 (soit trois années scolaires au total).

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- *Il s'agit de la commune de Biot.*

[M. le Maire procède au vote.]

## AFFAIRES CULTURELLES

### 16. MUSÉES : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER ET L'U.M.A.M. (UNION MÉDITERRANÉENNE POUR L'ART MODERNE)

Rapporteur : Monsieur CONSTANT Roland

Dans le cadre de leur mission respective de sensibilisation à la création contemporaine, l'U.M.A.M. et la ville de Cagnes-sur-Mer souhaitent présenter au public du château-musée Grimaldi une double exposition montrant le travail d'artistes plasticiens contemporains : Patrick Moya et Pierre Ribà.

Patrick Moya est un artiste plasticien français, né à Nice en 1955. Il est reconnu pour son travail éclectique qui traverse divers médiums, notamment la peinture, la sculpture et la vidéo, se caractérisant par un style graphique unique avec une forte influence de l'art populaire et de la culture méditerranéenne. Ses créations abordent des thèmes variés comme l'identité, l'histoire et la société contemporaine. Son œuvre se distingue par une volonté de rendre l'art accessible et engageant pour le public.

Pierre Ribà a développé une conception personnelle de l'art plastique, née de sa création intuitive, sans théorie préalable ni influence extérieure. Il suit sa propre voie, loin des courants ou des modes, en préservant l'originalité et la tension de ses œuvres. Ses sculptures, formées de masses homogènes avec des ouvertures et des failles, dégagent une énergie forte et une présence mystérieuse. Elles évoquent un pouvoir supérieur, avec une dimension ancestrale et magique. Ses formes douces et naturelles rappellent l'art de Brancusi et Arp, privilégiant un art hors du temps, inspiré par l'organisation patiente et instinctive de la nature.

La présente convention a pour but de déterminer les obligations de chacune des parties pour la réalisation de cette exposition en spécifiant le rôle et les tâches de chacun. Co-organisée par l'U.M.A.M. et le service des musées municipaux, elle se tiendra au château-musée Grimaldi du 16 mars au 9 juin 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



#### DISCUSSION

**M. LE MAIRE.** - *Il faut adopter la convention, qui nous lie. Cette convention pose, bien sûr, des contraintes à chacun pour cette exposition de Patrick Moya et Pierre Ribà.*

*Un mot ?*

**M. CONSTANT.** - *Deux artistes niçois bien connus qui nous font l'honneur de venir visiter notre château-musée où ils vont rester presque 3 mois, puisque cela s'arrêtera le 9 juin.*

*Ce sera, je pense, une très belle exposition, riche en couleurs et... je vois Camille, qui est là-haut, qui connaît bien Moya, je suppose. Qui ne connaît pas Moya à Nice ?*

*C'est un plaisir pour nous de recevoir ces artistes par le biais de l'UMAM, puisque Cagnes a une vraie histoire d'amour avec l'UMAM. La fondation de l'UMAM s'est faite en 1946 sous l'égide de Henri Matisse et de Pierre Bonnard, et Cassarini a fait les statuts de cette association.*

*Depuis ce temps-là, il y a eu des expositions au château et on a fait des biennales, on a récompensé les artistes qui sont venus. C'est toujours un plaisir de travailler pour l'UMAM.*

*Je crois que l'on va avoir une belle exposition.*

*Puisque j'ai 3 secondes, j'ai envie de vous lire ce que l'on trouve quand on écrit – je fais un peu d'humour, vous savez, c'est mon défaut. Si vous tapez UMAM sur Google, vous allez trouver*

*Union des musulmans des Alpes-Maritimes, et quatre lignes en dessous Union méditerranéenne pour l'Art moderne. C'est cela qui nous intéresse !*

[Rires.]

*C'est écrit noir sur blanc sur Wikipédia : « C'est à l'UMAM que fut confiée la tâche de créer un Musée d'Art Moderne au Château-Musée de Cagnes-sur-Mer, en 1953, encourageant les dons et dépôts d'artistes à la Ville. Ces œuvres font désormais partie du fonds permanent du musée. On retrouve des noms connus, Chabaud, Seyssaud, Carzou » et je garde le meilleur pour la fin, Brayer.*

*Dans la délibération suivante, on va acheter un tableau de Brayer.*

**M. LE MAIRE**.- *Merci beaucoup.*

[M. le Maire procède au vote.]

## **17. MUSÉES : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE YVES BRAYER ET INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Cagnes-sur-Mer et plus particulièrement le Haut-de-Cagnes ont été une source d'inspiration pour l'artiste peintre Yves Brayer (1907-1990), un des maîtres de la figuration du XX<sup>e</sup> siècle.

Le château-musée Grimaldi a eu l'opportunité, en décembre 2024, d'acquérir pour 2 907,20 euros une huile sur toile (38 x 46 cm) de cet artiste, datée de 1957, signée en bas à droite et intitulée *La Terrasse à Cagnes*. Brayer y saisit, à l'aide de tons doux, la quiétude de la place du Château où sont attablés, derrière d'élégantes arcades végétales, trois personnages desquels se distingue une femme brune vêtue d'une robe aux tons chauds qui attire sur elle l'attention du regardeur. En arrière-plan, encadré par deux oliviers aux nombreuses nuances de vert et de brun et par deux lampadaires, s'étend l'arrière-pays de Cagnes-sur-Mer.

Le château-musée Grimaldi possède d'ores et déjà plusieurs œuvres d'Yves Brayer dont le travail en Italie, en Espagne et en Provence avait été présenté en 1957 : une huile sur toile représentant les Baux-de-Provence, une lithographie d'un paysage de Camargue, une lithographie de Cagnes depuis les Collettes et le portrait de Suzy Solidor chantant dans son cabaret. Cette vue, qui fait écho à une œuvre de l'artiste Alexandre Stoppelaëre (1890-1978) intitulée *La place du Château à Cagnes* et mise en dépôt au château-musée Grimaldi par le Centre national des arts plastiques en 2022, complètera d'une part, le fonds consacré à Yves Brayer et d'autre part, le fonds relatif au paysage cagnois qui a tant inspiré les artistes du XX<sup>e</sup> siècle.

Au regard de son intérêt du point de vue de l'histoire iconographique et artistique de Cagnes-sur-Mer, il est proposé au Conseil municipal :

- d'inscrire cette œuvre sur le registre du patrimoine communal.

**Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.**

1 contre(s) : Michel LEBON



### **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE**.- *Cela nous permet de passer à l'acquisition d'une œuvre d'Yves Brayer.*

*Yves Brayer, qui a peint le Haut-de-Cagnes, 1907-1990, c'est un des maîtres de la figuration du XXe siècle.*

*On a déjà acquis en 2024 une huile sur toile de 1957, c'est La Terrasse à Cagnes.*

Ensuite, on a eu plusieurs œuvres d'Yves Brayer, huile sur toile représentant les Baux-de-Provence, une lithographie d'un paysage de Camargue et le portrait de Suzy Solidor.

Là, c'est La place du château à Cagnes, c'est la terrasse du Jimmy's.

[Projection.]

Il a été acheté aux enchères. Quand ?

**M. CONSTANT.**- Il y a 4-5 mois à peu près. C'était en 2024.

**M. LE MAIRE.**- Il est déjà acheté donc on l'inscrit ?

**Mme CORBINAIS.**- Il faut l'inscrire dans la collection du château.

[Interventions hors micro.]

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] Ce n'est pas moi, c'est le conservateur.

**M. LE MAIRE.**- Oui, c'est le conservateur...

**M. CONSTANT.**- On a des alertes. Vous savez, je vous l'ai déjà expliqué, je vous le redis. Nous avons le conservateur, je pense que tous les conservateurs de France sont sur leur ordinateur, ils ont la possibilité d'agrémenter des mots-clés.

Nous, à Cagnes-sur-Mer, nous avons mis Cagnes, Renoir, Colette, etc. Dès qu'il y a un tableau qui part dans une salle de ventes aux enchères, il y a une petite lumière qui s'allume sur l'ordinateur du conservateur.

[Question hors micro.]

2 907,20 €

Le conservateur dit : « Est-ce que cela intéresse la mairie ? » On en parle au niveau de la Culture avec le maire, ceux qui s'y intéressent, et si l'on trouve que le fait de participer aux enchères est intéressant, on le fait.

On a décidé... Enfin, ce n'est pas le premier que l'on achète comme cela. On a commencé par Renoir. Les Toits du vieux Nice, on l'a acheté ainsi à l'époque.

Après, le conservateur va aux enchères et parfois, cela n'aboutit pas. Malheureusement, des fois, cela dépasse le prix. Nous mettons une limite, un tableau de Brayer au-dessus de 5 000 €, ce n'est même pas la peine, on ne l'aurait pas acheté.

Là, à ce prix-là, on l'achète. C'est un Français.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Lebon, vous surenchérissez ?

**M. LEBON.**- J'attends le vote.

**M. LE MAIRE.**- Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

[M. Lebon vote contre.]

**M. CONSTANT.**- Je voudrais savoir pourquoi il est contre, c'est ce qui m'intéresse. Pourquoi ?

**M. LEBON.**- C'est trop cher. On a gagné 11 M€ en vendant La Villette, on a de l'argent, mais cela reste tout de même très cher.

**M. CONSTANT.**- Qu'est-ce qui vous paraît cher, Monsieur Lebon ?

**M. LEBON.**- On peut se tutoyer, pas de problème.

**M. CONSTANT.**- Officiellement, c'est bien de se vouvoyer. Par rapport au prix des pincesaux et de la peinture, c'est cela ?

**M. LEBON.**- Quelles sont les dimensions à peu près ?

**M. CONSTANT.**- 38 x 46.

**M. LEBON.**- Un double A4.

**M. CONSTANT.**- Oui, c'est déjà bien quand même.

**M. LEBON.**- Oui, c'est bien, oui. Je trouve que c'est cher.

**M. CONSTANT.**- Quel est le critère qui vous fait dire que c'est trop cher ? C'est ce qui m'intéresse.

**M. LEBON.**- Le prix, c'est tout.

**M. CONSTANT.**- Le prix, c'est un bon critère, oui.

**M. LEBON.**- Je ne peux rien vous dire d'autre. Le prix. Ce tableau n'est pas exceptionnel. Il est signé par quelqu'un qui a un nom que je ne connaissais pas. Mais enfin, il faut dire que je ne suis pas une référence en matière de...

**M. CONSTANT.**- Brayer est internationalement connu. Il a vécu assez longtemps. Il est exposé dans le monde entier. C'est un peintre très connu. Je trouve que ce prix-là, c'est...

**M. LEBON.**- Je trouve qu'en ce moment, les dépenses importantes ne sont pas... Ce n'est pas le moment.

**M. BENSADOUN.**- C'est un bon placement.

**M. CONSTANT.**- Oui, mais la culture, ce supplément d'âme n'a pas de prix, Monsieur Lebon.

**M. LE MAIRE.**- Merci. On a voté, c'est parfait.

## SPORTS

### **18. UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCEES ESCOFFIER ET RENOIR - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 - ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis 1998, la ville de Cagnes-sur-Mer bénéficie d'une participation financière du Conseil régional, dans le cadre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des lycées Escoffier et Renoir pendant le temps scolaire.

Pour ce faire, une convention financière est signée entre la région et la commune.

Pour l'année, 2024/2025, le montant de la participation du Conseil régional à verser à la ville de Cagnes-sur-Mer devrait s'élever à 43 383,18 €, soit 18 714,66 € pour le lycée Escoffier et 24 668,52 € pour le lycée Renoir.

Les tableaux récapitulatifs des heures d'utilisation seront transmis à la région qui, en retour, nous fera parvenir la convention correspondante pour signature.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2024/2025.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## PERSONNEL

### **19. SURVEILLANCE DES PLAGES ET DES BAINADES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2025 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES (SDIS)**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis de nombreuses années, la ville de Cagnes-sur-Mer a confié au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS) la surveillance des plages et des baignades lors des périodes estivales.

En effet, bien que la surveillance des baignades et activités nautiques (qui s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police dévolus au Maire) ne fasse pas partie des missions de service public confiées au SDIS par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, ce dernier dispose de la faculté de recruter en qualité de saisonniers des sapeurs-pompiers volontaires disposant des qualifications requises pour assurer cette prestation.

A l'instar des années précédentes, le SDIS est à nouveau sollicité pour assurer la surveillance des plages et des baignades aux 3 postes de secours habituels situés à l'Hippodrome du 14 juin au 14 septembre, au Cros-de-Cagnes du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août et à la plage du Centre de Loisirs et Jeunesse (piscine en mer) du 31 mai au 14 septembre.

Ce type d'intervention entre dans le champ d'application des dispositions de l'article L 1424-42 du code général des collectivités territoriales prévoyant que lorsque le SDIS procède à des interventions qui n'entrent pas dans ses missions de service public, il est en mesure de demander aux bénéficiaires une participation financière, destinée à rembourser toutes les charges induites par la mise en place d'un dispositif spécifique. De ce fait, la commune s'engage à régler au SDIS les frais correspondants, conformément aux conditions fixées par convention.

Il s'agit là d'un effort financier important, environ 104 000 euros mais nos concitoyens pourront ainsi profiter d'agréables moments de détente en toute sécurité, de même que les nombreux vacanciers.

Par ailleurs, la ville de Cagnes-sur-Mer participe également à la formation de jeunes Cagnois au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) pour un coût de 2 500 euros et les nouveaux diplômés pourront être affectés à la surveillance des plages en qualité de sapeur-pompier volontaire pour la saison estivale. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique globale en faveur de la jeunesse mise en place depuis de nombreuses années.

En conséquence, il est donc proposé au Conseil municipal :

- de confier au SDIS la surveillance des plages et des baignades de la commune de Cagnes-sur-Mer pour la saison estivale 2025, à l'instar des années précédentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- *Grâce au travail qui est fait, il y a trois postes de secours habituels, à l'Hippodrome, au Cros-de-Cagnes, et à la plage du Centre de Loisirs Jeunesse.*

*On a des jeunes de Cagnes-sur-Mer qui s'engagent, et grâce à l'action de la Ville, on forme des jeunes qui passent le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.*

*Cela nous coûte plus cher que le Brayer, 2 500 €, mais on a des jeunes qui sont formés à sauver des jeunes ou des moins jeunes, et ils sont Cagnois.*

*S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.*

*C'est à l'unanimité, y compris M. Lebon, pour sauver les êtres humains. C'est bien.*

## **20. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES PRÉVOYANCE ET SANTÉ DES AGENTS**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la **couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan** de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit une **obligation** pour ces derniers de mettre en œuvre une **participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation. Le décret 2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Dans le cadre de la prévoyance maintien de salaire, la modalité dite de la labellisation paraît la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité car elle offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

Ainsi, chaque agent disposant d'un contrat labellisé couvrant les risques d'incapacité et d'invalidité avec les garanties minimales définies par le décret 2022-581, pourra percevoir, sur présentation annuelle de l'attestation correspondante délivrée par son assurance, une participation par la collectivité.

La ville de Cagnes-sur-Mer participera donc à hauteur de 7 € par agent et par mois conformément aux modalités fixées par le décret.

**Ainsi,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L452-42 et L 827-1 à L 827-12 du code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement,

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial réuni le 29 novembre 2024,

**Il est donc proposé au Conseil municipal, conformément aux textes en vigueur :**

- de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque prévoyance ;
- de retenir pour le risque prévoyance : la labellisation ;
- de fixer et verser le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par l'assureur attestant que le contrat labellisé souscrit par l'agent couvre les garanties minimales prévues au décret 2022-58 à 7 € mensuel ;
- de préciser que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation ;
- de verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la commune en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- *La Ville s'engage à participer à hauteur de 7€ par agent et par mois conformément au décret, qui a été publié, pour aider nos collaborateurs à bénéficier d'une protection sociale complémentaire.*

[M. le Maire procède au vote.]

*Chers collègues, nous arrivons au bout de l'ordre du jour.*

*Vous aurez, en fin de séance, la distribution de l'état annuel brut des indemnités, on vous le donne, on vous l'offre.*

*Le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 3 avril, pour le budget.*

*Je vous informe que dans cette ville qui bouge, il y a 400 manifestations, les prochaines manifestations, mais la liste n'est pas exhaustive, sont :*

- *Le samedi 8 février, la Journée des Cagnois à l'Hippodrome ;*
- *Le dimanche 7 février, le Marché des métiers d'art ;*
- *Le mercredi 19 février, il y a Carnaval pour tout le monde en centre-ville ;*
- *Samedi 1er mars, il y a le Mercato Italiano ;*
- *Le dimanche 2 mars, Haut-de-Cagnes, Art en fête, cela va faire 2 ans, c'est la 25<sup>e</sup> édition, cela marche bien, il y a des centaines de personnes le dimanche qui empruntent de la navette pour monter au Haut-de-Cagnes, même quand il pleut, même quand il fait froid. Et les restaurants, certains sont ouverts grâce à cela ;*
- *Le samedi 8 mars, c'est le rendez-vous du Deck et des femmes. C'est la Journée de la femme : Projection spéciale dédiée à la Journée internationale des droits des femmes au cinéma Espace Centre.*
- *Le 23 mars, c'est La Calade. C'est une œuvre poétique, romantique, La Calade, c'est quoi ?*

**M. RIHAN.**- [Hors micro] *C'est une course urbaine. Il y a 350 inscrits et l'on est très nombreux. Et on pense faire venir des personnes d'Italie.*

**M. LE MAIRE.**- *Malgré les embouteillages sur les infrastructures, grâce à André Rihan, on arrive à passer, à traverser Cagnes, en courant en plus, avec la banane, et donc tu invites tous les membres du Conseil municipal à être dans La Calade.*

**M. RIHAN.**- *Monsieur le Maire, non seulement il y a ceux qui courent, mais énormément d'entre eux sont des bénévoles, je peux vous l'assurer, ils seront beaucoup plus nombreux cette année.*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *C'est une étape.*

*Chers collègues, nous arrivons au terme de ce conseil municipal.*

*L'ordre du jour est épuisé. Je lève la séance.*

*Je vous remercie et on se retrouve début avril pour le budget, en vous remerciant de la qualité des échanges.*

*C'est là que l'on peut faire la différence. On voit bien qu'il y a des oppositions, mais cette opposition, même avec des idées fortes, s'oppose proprement, courtoisement, en respectant celui avec qui elle parle.*

*C'est cela nos valeurs. Encore une fois, je vous répète que je suis fier d'être à la tête d'une équipe qui défend d'abord et avant tout des valeurs. Si notre société n'a plus ces valeurs-là, elle s'effondrera.*

*On le voit tous les jours parce que c'est une déliquescence due à un manque de valeurs.*

**M. BENSADOUN**- [Hors micro] *Absolument, Monsieur le Maire.*

*Bravo.*

[Applaudissements.]

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

Le Maire,

Louis NEGRE



Le Secrétaire de séance,

Romain ALLEMANT

*Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du Conseil municipal.*